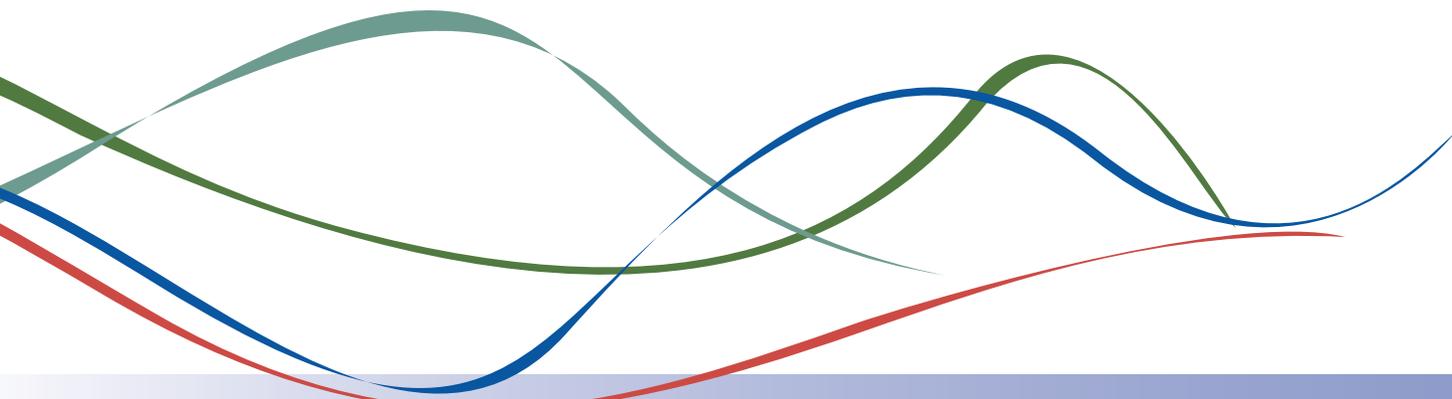




NATIVE WOMEN'S
ASSOCIATION OF CANADA

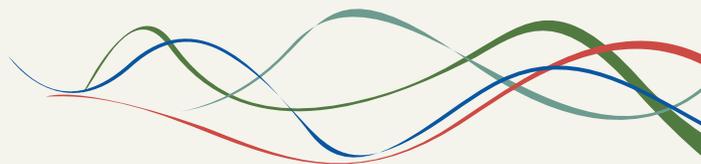
L'ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA



La voix nationale des femmes autochtones depuis 1974.

Guide de ressources communautaires

Qu'est-ce que je peux faire pour aider les familles de femmes
et de filles autochtones disparues ou assassinées?



Amies et sympathisantes, sympathisants et amis,

C'est avec fierté que l'initiative Sœurs par l'esprit est fière présente son nouveau *Guide de ressources communautaires*. Votre organisation a reçu ce guide pour accompagner le travail sensationnel que vous ou votre organisation faites dans la communauté autochtone pour aider à prévenir la violence envers les femmes et les filles autochtones.

En mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a publié un rapport intitulé *Ce que nous disent leurs histoires*. Culmination de la recherche effectuée au cours des cinq dernières années de l'initiative Sœurs par l'esprit, ce rapport a fourni la preuve que plus de 582 femmes et filles autochtones ont disparu ou ont été assassinées au Canada. Sœurs par l'esprit a également contribué au cours de ces cinq dernières années à une série de rencontres familiales groupant des membres des familles et des relations de certaines de ces 582 femmes et filles disparues et assassinées pour entendre leurs recommandations et prendre connaissance de leurs besoins de soutien et de sécurité.

Une de ces rencontres a fait ressortir le besoin d'un guide communautaire qui centraliserait la plupart des ressources, des programmes et des campagnes, pour que les Centres d'amitié, les centres communautaires, les enseignants et autres éducateurs ainsi que les jeunes et les femmes autochtones puissent les utiliser dans leur travail de prévention de la violence, de mise en valeur de mesures contre la violence, de développement des capacités et de promotion de relations, saines dans une perspective autochtone.

Nous vous encourageons à utiliser l'information que renferme le *Guide de ressources communautaires* car il fait écho à la voix des nombreuses familles qui se sont rassemblées et se sont consultées à propos des problèmes qui menacent directement la sécurité des femmes et des filles autochtones. En tant que travailleurs de développement communautaire, il est toujours important d'intégrer les suggestions faites par les membres du groupe même qu'on veut aider – sans eux, nous n'aurions pas d'experts sur ces questions! Nous espérons que ce *Guide de ressources communautaires* vous sera utile et nous vous invitons à nous faire part de vos histoires de réussite!

En toute solidarité,

L'Association des femmes autochtones du Canada

2010 l'Association des femmes autochtones du Canada

Publication de l'Association des femmes autochtones du Canada
1, rue Nicholas, 9e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Téléphone sans frais : 1-800-461-4043
Télécopieur : 613-722-7687
Courriel : sistersinspirit@nwac.ca

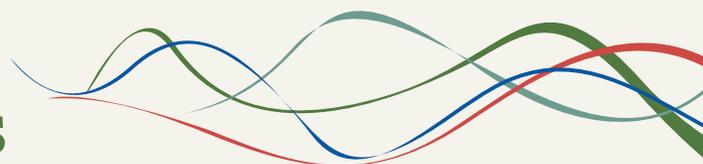
Conception et production : Accurate Design
Impression : Elm Printing

ISBN : 978-0-9867335-0-5

L'autorisation du nom « Sœurs par l'esprit » ou « Sisters in Spirit » et de son logo est interdite.
Par contre, la reproduction non commerciale de ce document est encouragée.

This document is also available in English.

Table des matières



Introduction	4
Chapitre 1 – Champions et militants	7
A) Trousse : Ce que vous devez savoir	8
B) Trousse : S’impliquer dans sa communauté.....	10
C) Trousse : Organiser des activités et des événements	12
D) Trousse : Veilles de Sœurs par l’esprit, un mouvement de changement social	15
E) Trousse : Les hommes peuvent être des alliés efficaces.....	21
Chapitre 2 – Pour venir en aide aux familles	25
A) Trousse : Résoudre le mystère qui entoure relations avec les médias	26
B) Trousse : Comment s’orienter dans le processus des personnes disparues.....	29
C) Modèle : Affiche – Personne disparue.....	32
D) Trousse : Comment s’orienter dans les services aux victimes	33
Chapitre 3 – Enseignants et autres éducateurs	43
A) Trousse : Présenter en classe le sujet des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.....	44
B) Trousse : Ressources proposées par l’AFAC aux enseignants et autres éducateurs.....	46
C) Trousse : Mesures de sécurité pour les femmes autochtones.....	53
D) Fiche d’information: Femmes et filles autochtones disparues et assassinées	64
E) Fiche : La violence envers les femmes autochtones.....	67
F) Fiche : Causes premières de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation.....	70
Glossaire.....	73

Introduction

Au cours des 20 dernières années, plus de 500 femmes et filles autochtones sont disparues ou ont été assassinées au Canada.



Le logo Grand-mère Lune de Sœurs par l'esprit mis en vedette.

En mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a publié le rapport *Ce que nous disent leurs histoires*, faisant état de la disparition ou du meurtre de 582 femmes autochtones au Canada (membres des Premières nations, Inuites et Métisses) au cours de la dernière génération.

La perte par la violence de près de 600 mères, filles, sœurs, tantes et grands-mères est la crise la plus évidente à laquelle le Canada est confronté aujourd'hui en ce qui concerne les droits de la personne. Cette perte est ressentie par toutes les communautés autochtones à l'échelle du pays.

Les êtres chers que ces femmes ont laissés derrière elles passent le reste de leur vie à se demander ce qui est arrivé, et pourquoi.

Des enfants sont privés de leur sœur, de leur mère, de leur tante ou de leur grand-mère. Des parents voient des places vides à chaque réunion familiale. Des communautés autochtones sont privées de l'énergie, des connaissances, de la sagesse et de l'esprit de ces femmes et de ces filles. Leur absence laisse un vide qui ne pourra jamais être rempli.

Lorsque les familles et les amis d'une femme ou d'une fille autochtone disparue cherchent de l'aide et demandent que justice soit faite, ils sont souvent confrontés à des obstacles auxquels ne sont pas exposés la plupart des autres Canadiens – même ceux qui ont perdu un être cher. Certains agents de police les découragent de déposer un rapport de personne disparue avant qu'il se soit écoulé de 24 à 48 heures depuis la disparition. Des familles désespérées en viennent à imprimer leurs propres affiches pour annoncer la disparition et à entreprendre leurs propres recherches. Si la personne disparue a été assassinée, sa famille peut devoir faire face aux préjugés de la police, des juges, des jurés, des médias et de la société en général.

Tous les Canadiens qui s'intéressent à la justice, aux droits de la personne et à la dignité humaine devraient avoir honte de cette situation.

L'AFAC s'attaque résolument à ces questions vitales. Nous travaillons pour améliorer, promouvoir et favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones, dans la société autochtone et la société canadienne en général.

Constituée en personne morale en 1974 en tant qu'organisme sans but lucratif, l'AFAC est un réseau d'organisations de femmes autochtones de tout le Canada. Tout comme une « loge de grands-mères », en tant que tantes, mères, sœurs et autres membres de la famille, nous reconnaissons collectivement nos lois ancestrales, nos croyances spirituelles, les langues et les traditions que nous a données le Créateur; nous les respectons, nous en faisons la promotion, nous les défendons et nous les mettons en valeur.

Notre initiative Sœurs par l'esprit, au sujet de laquelle vous pourrez en apprendre davantage en lisant le contenu de la trousse « Ce que vous devez savoir » de ce Guide de ressources communautaires, est une initiative de sensibilisation, de politiques et d'éducation qui traite de la violence envers les femmes autochtones, et en particulier de la violence qui mène à la disparition et à la mort de femmes et de filles autochtones au Canada.

Nous recevons des appels chaque jour, à l'AFAC, de personnes qui demandent ce qu'elles peuvent faire pour contribuer à la sensibilisation aux taux alarmants de femmes autochtones disparues et assassinées au Canada; ces personnes veulent manifester leur soutien aux familles et aux communautés éprouvées. C'est en réponse à ces demandes que nous avons préparé ce guide, afin de partager nos connaissances et de favoriser l'action et la guérison des communautés.



Marche sur la Colline du Parlement, Ottawa (Ontario), mars 2008.

L'information que renferme ce guide est le reflet de nos expériences de travail avec des bénévoles dans l'ensemble du pays. Nous espérons que vous utiliserez cette information pour ouvrir un dialogue avec votre famille, vos amis et vos communautés.

Les répercussions de l'initiative Sœurs par l'esprit vont en grandissant. À l'échelle du Canada, des êtres chers, des étudiants, des groupes communautaires et des églises, entre autres, travaillent d'arrache-pied pour sensibiliser les politiciens, les services de police et le grand public à ce problème. Les trousseaux, les modèles et l'information que renferme ce guide de ressources vous aideront à ajouter votre voix au chœur de plus en plus nombreux de ceux qui demandent des réponses et réclament que justice soit faite.

Le guide est divisé en trois sections, qui s'adressent aux champions et aux militants, aux personnes qui viennent en aide aux familles et aux enseignants et autres éducateurs. De l'organisation d'un événement aux relations avec les médias, nous vous offrons des conseils et vous proposons des idées pour chaque étape du processus. Ensemble nous pouvons faire une différence.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de ce Guide de ressources communautaires, veuillez communiquer avec l'AFAC :

Siège social :

155, chemin International, unité 4
Akwasasne (Ontario) K6H 5R7

Bureau satellite (pour la correspondance) :

1, rue Nicholas, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Téléphone : 613-722-3033
Sans frais : 1-800-461-4043
Télécopieur : 613-722-7687

www.nwac.ca

Chapitre 1

Champions et militants

À qui faisons-nous allusion en parlant de champions et de militants?

Il s'agit de toute personne qui sensibilise les autres à la question des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées – que ce soit en organisant un événement, en écrivant à la rédaction d'un journal ou en posant tout autre geste de sensibilisation. Tout le monde peut jouer un rôle. Informez-vous, impliquez-vous et mobilisez les autres!

Si on est intéressé à devenir champion ou militant, par où faut-il commencer?

Les premiers gestes ne doivent pas nécessairement être spectaculaires. De fait, il vaut mieux commencer doucement, se renseigner d'abord sur la question et sur les événements et les initiatives qui existent déjà au niveau local (voir la trousse 1B, « S'impliquer dans sa communauté »). Lire le contenu des trousse et des fiches d'information de ce guide est un excellent point de départ. La prochaine étape pourrait consister à parler de la question à une personne à la fois, un ou une amie, un membre de la famille, un voisin ou une voisine. Rappelez-vous le dicton : [TRADUCTION] « un voyage de mille milles commence par un premier pas ».



Le pouvoir des images. Les organisatrices de la veille de Sœurs par l'esprit à Ottawa ont demandé à des bénévoles de tenir en silence des photos de nos sœurs autochtones disparues et assassinées. Ces images reflètent véritablement le fait que des femmes de tous les âges sont victimes de violence.

Trousse : Ce que vous devez savoir

Vous informer, c'est la première chose à faire pour sensibiliser les autres à la question de la violence envers les femmes autochtones.

Les trousse d'outils et les fiches d'information de ce guide de ressources communautaires vous aideront à répondre aux questions que vous pourriez avoir à ce sujet. Vous y trouverez aussi des détails sur des activités auxquelles vous pourrez participer une fois que vous vous serez renseignés.



Un point à la fois! L'artisane et championne de Sœurs par l'esprit Alice Olsen Williams met ses talents créateurs à contribution pour faire connaître cette initiative.

Quand vous voulez faire de la sensibilisation, ne pensez pas que vous devez lire un texte. Parlez avec le cœur. Il est important de se sentir lié aux messages et aux mots qu'on partage avec les autres. Les personnes comme vous – qui croient, qui comprennent et qui s'intéressent sérieusement à la question – sont nos meilleurs intervenants.

Qu'est-ce que Sœurs par l'esprit?

Depuis 2005, l'initiative Sœurs par l'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) s'efforce de trouver les causes premières de la violence qui a mené à la disparition et à la mort de tant de femmes et de filles autochtones, de reconnaître les circonstances qui entourent cette violence et d'en définir les tendances. En mars 2010,

l'AFAC a publié le rapport *Ce que nous disent leurs histoires*, faisant état de la disparition ou du meurtre de 582 femmes et filles autochtones au Canada.

Le fait que près de 600 mères, filles, sœurs, tantes et grands-mères ont été perdues par la violence au pays fait de cette situation la crise la plus évidente à laquelle le Canada est confronté aujourd'hui en ce qui concerne les droits de la personne. La violence dont les femmes et les filles autochtones font l'objet au Canada est une tragédie nationale, et la perte de ces femmes et de ces filles est ressentie par toutes les communautés autochtones au pays.

Quels sont les principaux enjeux?

La sécurité des femmes autochtones au Canada est une question urgente. Bien qu'elles ne représentent que 3 % de la population canadienne, les femmes autochtones sont surreprésentées en tant que victimes de violence.

La situation actuelle des femmes autochtones est enracinée dans des faits historiques pour le moins désagréables.

- ✦ Jusqu'en 1985, lorsqu'une femme des Premières nations épousait un homme qui n'appartenait pas à une Première nation, elle perdait son statut d'Indien inscrit ainsi que son droit de vivre dans la réserve et d'en utiliser les programmes et les services. Des milliers de femmes ont été ainsi exclues des réserves. Coupées de leurs communautés, elles étaient souvent isolées de leur culture et de leurs traditions et elles étaient vulnérables.
- ✦ Pendant plus de 100 ans, on a arraché les enfants autochtones à leurs familles pour les placer dans des pensionnats. Le cycle de traumatisme et d'abus qui en est résulté s'est répercuté sur de multiples générations d'hommes et de femmes autochtones.

- ✦ Des années 1960 aux années 1980, les politiques gouvernementales ont permis de retirer les enfants autochtones de leurs communautés pour les confier à des foyers non autochtones, brisant des familles, entraînant une perte d'identité et, dans bien des cas, donnant lieu à des abus et causant des traumatismes.
- ✦ Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez lire la fiche d'information de ce guide intitulée « Causes premières de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation ».

Quels sont les messages clés de Sœurs par l'esprit?

Pour s'attaquer aux problèmes mentionnés ci-dessus et rétablir les rôles traditionnels des femmes autochtones, nous nous concentrons sur quatre piliers clés en matière de politiques :

- 1) réduction de la violence;
- 2) sécurité économique;
- 3) accès à la justice;
- 4) réduction des répercussions sur les enfants pris en charge.

Quel est le travail de sensibilisation qui a été fait jusqu'ici?

L'AFAC a soulevé la question de la violence envers les femmes autochtones auprès du gouvernement fédéral en mars 2004. Le gouvernement a commencé à écouter les préoccupations des femmes autochtones, mais il est lent à réagir.

Amnesty International Canada a fait écho aux voix des familles et des communautés en octobre 2004 en publiant *On a volé la vie de nos sœurs : Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada*. Ce rapport comprenait les histoires de femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada. Il reconnaissait aussi que « [d]ans tous les cas, les autorités canadiennes auraient pu et dû en faire plus pour assurer la sécurité de ces femmes et jeunes filles ».



Insister pour que le gouvernement écoute. L'AFAC a fait des représentations auprès du gouvernement fédéral pendant une année entière avant de recevoir des fonds pour Sœurs par l'esprit.

Trousse : S'impliquer dans sa communauté

Préparez-vous

Avant de commencer à faire de la sensibilisation, vous devez vous préparer et préparer votre groupe. Renseignez-vous sur l'histoire de la colonisation, les pensionnats et la survivance de la culture et des traditions autochtones pour pouvoir répondre aux questions avec assurance. Organisez des séances d'information et des ateliers pour faire partager au reste du groupe ce que vous aurez appris. Puis prenez les mesures suivantes.

Évaluez vos forces et vos compétences

- ✦ Qu'est-ce que vous aimeriez faire?
- ✦ Quelles sont vos forces?
- ✦ De combien de temps disposez-vous?

Évaluez votre organisation ou votre groupe

- ✦ Quel est votre mandat? Quels sont vos objectifs?
- ✦ Qu'est-ce que votre groupe peut faire pour appuyer d'autres événements ou d'autres organisations?
- ✦ Êtes-vous un groupe établi qui peut s'engager à faire une campagne à long terme, ou serait-il mieux pour vous de vous concentrer sur un événement à la fois?

Approchez la communauté

Lorsque vous et votre groupe serez prêts, qu'une personne parmi vous entre en communication avec l'organisation avec laquelle vous voulez collaborer, comme un Centre d'amitié ou un refuge pour femmes. Il est préférable de téléphoner.

- ✦ Présentez-vous.
- ✦ Montrez que vous vous êtes renseigné sur l'organisation et sur les questions dont vous voulez parler et que vous avez réfléchi à une éventuelle collaboration.
- ✦ Indiquez comment vous pensez pouvoir appuyer le mandat de l'organisation ou des événements à venir.
- ✦ Faites suivre l'appel téléphonique d'un courriel.
- ✦ Laissez à votre contact environ deux semaines pour réfléchir à vos suggestions.
- ✦ Écoutez votre contact et respectez ses désirs. Beaucoup d'organisations ont une capacité limitée et peu de personnel. On vous demandera peut-être simplement d'appuyer les activités de l'autre groupe au lieu d'entreprendre autre chose.
- ✦ Souvenez-vous : annoncer un événement, aider les gens à s'y rendre (en louant un autobus, par exemple) et y assister vous-même, c'est de l'action!
- ✦ Aucun geste n'est trop modeste. Vous pourrez proposer d'autres idées et la formation de partenariats par la suite.
- ✦ **La première chose à faire est d'établir une relation respectueuse.**

Travailler en autonomie

Il y a beaucoup de choses qu'on peut faire pour avoir de l'influence, et la plupart ne coûtent rien.

- ✦ Faire du bénévolat pour un refuge pour femmes ou un Centre d'amitié.
- ✦ Appeler un refuge pour femmes et demander quels objets vous pourriez ramasser pour leur venir en aide. Par exemple, les refuges ont souvent besoin de billets d'autobus, de cartes de téléphone, de chaussettes et de sous-vêtements ainsi que d'articles de toilette et de vêtements saisonniers.
- ✦ Lancez une campagne de lettres à votre député fédéral ou au premier ministre pour exiger que des mesures soient prises.
- ✦ Écrivez à la rédaction de votre journal local si vous voulez qu'il soit question davantage de questions autochtones, si vous êtes d'accord ou non avec quelque chose. Les journaux donnent suite aux marques d'intérêt.
- ✦ Communiquez avec d'autres organisations pour voir si vous pouvez y faire du bénévolat ou offrir un soutien financier.
- ✦ Organisez des ateliers, des soirées de films ou des cercles de lecture pour discuter des questions sur lesquelles vous voulez attirer l'attention. Invitez une aînée ou un aîné ou des membres d'organisations ou de communautés pour parler à des réunions, ou demandez la permission de parler vous-même de vos intérêts.
- ✦ Participez à une veille de Sœurs par l'esprit le 4 octobre. Demandez aux autres : « Qu'est-ce que vous faites le 4 octobre? » (Pour obtenir plus de renseignements sur les veilles de Sœurs par l'esprit, consultez la trousse 1D, « Veilles de Sœurs par l'esprit, un mouvement de changement social ».)
- ✦ **Vous éduquer vous-même et éduquer les autres, c'est le meilleur soutien que vous pouvez offrir.**



Utilisez votre voix! Faites la différence en sensibilisant la population au sujet des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

Trousse : Organiser des événements et des activités

Lorsque vous aurez une bonne compréhension des enjeux et que vous aurez fait du travail auprès d'autres organisations dans la communauté, vous voudrez peut-être organiser vos propres événements et activités. Voici quelques conseils.



Embellir la cause. Tori-Lynn Wanotch, membre du Conseil des jeunes de la Saskatchewan, a créé un châle dans le cadre de son travail de sensibilisation à Sœurs par l'esprit.

Qu'est-ce que je devrais faire pour sensibiliser les autres?

Organisez des kiosques d'information et des présentations formelles

Les kiosques d'information et les présentations formelles sont de bons moyens d'atteindre le public. Tout ce qu'il vous faut, c'est un message clair, une voix forte et de l'information à distribuer. Essayez de rendre votre kiosque aussi attrayant que possible – qu'il ne soit pas trop encombré. Notre logo de grand-mère Lune est une image puissante, qui ne manquera pas d'attirer l'attention.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a des fiches d'information, des rapports et d'autres documents sur notre site Web, à l'adresse www.nwac.ca, que vous pouvez imprimer. Nous avons aussi des agents de liaison de politiques stratégiques qui peuvent collaborer avec vous pour préparer une présentation PowerPoint sur Sœurs par l'esprit, que vous pourrez facilement adapter à n'importe quel public.

Nous pouvons vous aider à organiser un kiosque ou à planifier une présentation. Téléphonnez-nous.

Faites preuve de créativité!

Voici quelques exemples de ce que d'autres ont fait en utilisant leurs compétences et leurs talents particuliers pour faire de la sensibilisation.

Le Conseil des jeunes de l'AFAC s'est rallié dès le début à la cause de Sœurs par l'esprit.

- ✦ Le Conseil des jeunes a créé la Campagne de rubans de Sœurs par l'esprit, qui a remporté un énorme succès. Les rubans sont un symbole très visible et peuvent aider à la levée de fonds qui permettent d'organiser d'autres activités de sensibilisation.
- ✦ Tori-Lynn Wanotch, alors membre du Conseil des jeunes, a brodé un superbe châle de Sœurs par l'esprit, qui a été exposé puis vendu aux enchères à la 32e assemblée générale annuelle de l'AFAC.
- ✦ D'autres membres ont composé des chansons et des poèmes reflétant le message de Sœurs par l'esprit.

L'artisane Alice Olsen Williams, une Anishinaabée de la Première Nation de Curve Lake, en Ontario, a été une des premières championnes de Sœurs par l'esprit. Alice combine les enseignements et les motifs traditionnels dans des courtepointes de style nord-américain. Alice disait qu'elle voulait ouvrir la voie aux Autochtones pour exprimer leurs réactions et les émotions qu'ils ressentent par rapport au traitement injuste et aux abus dont les nôtres sont la cible. Elle demande à toutes celles qui le peuvent de faire elles aussi des carrés de courtepointe; elle les encourage à se renseigner au sujet de Sœurs par l'esprit, à dessiner leurs propres carrés et à raconter leur histoire. Tous les carrés qu'elle ramasse seront reliés pour former une courtepointe. Le projet d'Alice montre bien comment la sensibilisation peut

satisfaire à la fois nos aspirations créatrices et notre volonté d'agir sur le plan humanitaire.

Organiser une veille

Les veilles sont des occasions pour le public de se rassembler pour honorer une personne, appuyer une cause particulière ou commémorer une date importante. C'est un excellent moyen de rallier des appuis et d'unir une communauté. C'est également un moyen sécuritaire et gratuit pour ceux qui veulent se renseigner d'obtenir de l'information. Pour obtenir plus de détails sur l'organisation d'une veille, consultez la trousse 1D, « Vigiles de Sœurs par l'esprit, un mouvement de changement social ».

Où et quand devrais-je organiser mon événement?

Le choix du moment est essentiel si vous voulez rallier des appuis autour d'un événement tragique ou réagir à une annonce ou à un jugement qui a eu lieu récemment. L'attention du public est facilement détournée. Vous pouvez tenter de maintenir l'intérêt pour une question en écrivant une lettre à un journal, en téléphonant à une station de radio ou en organisant une réunion dans un centre communautaire ou un Centre d'amitié.

Lieux de travail et grands événements

Vous pouvez tenter de faire de la sensibilisation dans le cadre d'un événement plus général, comme une assemblée, un rassemblement ou un powwow. Unir vos énergies à celles de groupes ou d'associations de même sensibilité amènerait peut-être plus de monde à votre événement que vous ne pourriez en attirer par vous-même. Cela aiderait peut-être aussi à édifier un partenariat durable.

L'heure du jour et le lieu ont un effet sur le nombre de personnes qui assistent à un événement ou y participent. Il vaut mieux s'installer dans un endroit passant et bien connu. Par exemple, pourriez-vous peut-être joindre un plus grand nombre de personnes à l'heure du lunch dans le lobby, à votre lieu de travail.

Météo

Tenez compte de la météo dans votre planification. Les événements à l'extérieur offrent la liberté : vous et vos participants pouvez inviter des orateurs, les entourer et leur réserver un accueil bruyant. Ils peuvent attirer plus d'attention des médias ou de curieux de passage que ne peuvent le faire les événements qui ont lieu à l'intérieur.

Dates importantes

Considérez la possibilité de tenir votre événement à une date bien connue, comme une journée internationale d'action. Voici quelques dates importantes à retenir :

- ✦ 14 février : Marche commémorative annuelle des femmes (dans le « Downtown Eastside » – quartier de Vancouver)
- ✦ 8 mars : Journée internationale des femmes
- ✦ 21 juin : Journée nationale des Autochtones
- ✦ 28 juin : Anniversaire du projet de loi C-31
- ✦ **4 octobre : Veille annuelle de Sœurs par l'esprit** (partout au Canada)
- ✦ 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence envers les femmes
- ✦ 6 décembre : Journée nationale de souvenir et d'action sur la violence envers les femmes
- ✦ 10 décembre : Journée internationale des droits de l'homme



Ni la pluie, ni la neige, rien ne nous arrête! Les prévisions de pluie abondante n'ont pas découragé les organisateurs de la veille de Sœurs par l'esprit à Ottawa, en Ontario. Plus de 100 citoyens sont arrivés sous la pluie, munis de leurs parapluies, pour manifester leur appui aux familles des femmes autochtones disparues ou assassinées.

Surveillez les prévisions de la météo, apporter des parapluies supplémentaires ou des gants à distribuer. Souvenez-vous, il n'y a pas de mauvaises conditions météorologiques, seulement des vêtements qui ne conviennent pas à l'occasion.

Publics cibles

Essayez de joindre autant de monde que possible : plus il y a de gens qui connaissent Sœurs par l'esprit, mieux c'est. Encore mieux, organisez plusieurs événements et adaptez-les chacun à un public différent.



Reconnaissons nos aînés et notre héritage culturel. Invitez une aînée ou un aîné de la communauté ou de la région à assister à votre événement et à fournir un ancrage spirituel.

Encouragez les hommes en particulier à participer, et accueillez-les. Si vous trouvez que c'est approprié, invitez les hommes à participer à l'événement, sous la direction des femmes qui l'organisent. Vous pourriez, par exemple, inviter un groupe de tambour à faire une contribution spirituelle.

L'ancrage spirituel devrait toujours faire partie de n'importe quel événement de Sœurs par l'esprit, malgré le fait que le niveau spirituel puisse varier en fonction du public. Consultez des aînés locaux pour qu'ils vous guident, et demandez-leur s'ils sont prêts à faire une prière d'ouverture pour votre événement. Respectez le protocole de chaque territoire traditionnel.

Vous devriez aussi encourager les jeunes à assister et à participer à vos activités. Quand vous parlez à des jeunes, rappelez-vous que les discussions au sujet de femmes autochtones disparues et assassinées peuvent être intenses et très émotives. Adaptez votre présentation et vos messages à votre public cible. Anticipez ses questions et les réalités historiques que vous devrez peut-être expliquer. Ce pourrait être une bonne idée d'avoir, en plus des aînés, des conseillers locaux capables de vous aider à titre bénévole.

Enfin, considérez comment les médias peuvent vous aider à faire de la sensibilisation. Les médias peuvent être vos alliés. Les journaux locaux, les stations de radio et de télévision cherchent toujours des histoires d'intérêt humain. Voici quelques conseils pour faire affaire avec les médias.

- ✦ Parlez-leur de votre événement longtemps d'avance.
- ✦ Tenez-les à jour, surtout si des dignitaires ou des personnalités locales participent à l'événement, ou si vous prévoyez qu'il y aura beaucoup de monde.
- ✦ Organisez un rassemblement ou une marche pour intéresser les médias davantage à votre message.
- ✦ Prévoyez des séances de photos.
- ✦ Offrez de donner une interview ou confirmez aux médias que les personnes invitées à prendre la parole pourront donner des interviews, avant ou après l'événement.
- ✦ Indiquez vos coordonnées sur les affiches, les courriels et dans vos messages téléphoniques.
- ✦ Soyez prêts à faire des appels de suivi.

Pour obtenir plus d'information à propos des médias, consultez la trousse 2A, « Résoudre le mystère qui entoure les relations avec les médias ».

Trousse : Veilles de Sœurs par l'esprit, un mouvement de changement social

Pendant des années, les communautés ont attiré l'attention sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au Canada. Dans le cadre de notre engagement à l'égard de ce problème et des familles innombrables qui attendent toujours que justice soit faite, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est un des principaux organisateurs de veilles de Sœurs par l'esprit, un mouvement national qui encourage les citoyens en général et les membres des communautés autochtones préoccupés par ce problème à se rassembler le 4 octobre. Nous nous réunissons pour honorer nos sœurs perdues et leurs familles, pour montrer que nous formons un front uni, pour faire la lumière sur une crise qui touche tout le monde au Canada. Nous nous rassemblons pour faire pression sur tous les ordres de gouvernement **pour qu'ils agissent, maintenant!**

Le 4 octobre de chaque année, les veilles de Sœurs par l'esprit :

- ✦ mettent à l'honneur la vie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées;
- ✦ apportent un soutien aux familles qui vivent dans le chagrin et leur offrent des occasions de guérison;
- ✦ appuient un mouvement de changement social.

Nous nous unissons pour exiger de l'action à propos d'un problème canadien qui nous affecte tous!

Comment ont commencé les veilles de Sœurs par l'esprit?

Le mouvement a commencé par la vision d'une fille.

Bridget Tolley craignait que les gens n'oublient ce qui est arrivé à sa mère, Gladys, tuée en 2001, à Maniwaki, au Québec.

Elle a demandé qu'une veille ait lieu sur la Colline du Parlement en 2006 pour honorer sa mère et plus de 500 autres femmes et filles autochtones disparues à l'échelle du pays.



Appropriiez-vous votre veille. Amnesty International et un groupe pour l'avancement des femmes autochtones à Edmonton ont décidé de marquer le 4 octobre par un lancement symbolique de ballons. Le nom d'une femme disparue ou assassinée était imprimé sur chaque ballon, qu'on laissait s'envoler. C'était un hommage touchant.
Photo : Amnesty International, Edmonton

L'AFAC a collaboré avec Bridget pour s'assurer que l'événement reste fidèle à sa vision. Au bout du compte, plus de 100 personnes se sont rassemblées sous la pluie battante, le 4 octobre 2006, pour appuyer sa cause.

Depuis cette première veille de Sœurs par l'esprit, des villes se sont unies à propos de ce problème dans différentes régions du pays. Trois ans plus tard, le 4 octobre 2009, 72 veilles ont eu lieu au pays, un nombre record, attirant des foules de gens et une attention sans précédent de la part des médias.



Les pow-wows et les festivals se prêtent bien à la sensibilisation. Les coordonnatrices du développement communautaire de l'AFAC réservent des places de kiosques dans des événements stratégiques, comme le festival des Autochtones du Canada à Toronto, en Ontario, qui attire chaque année des milliers de visiteurs.

La veille annuelle de Sœurs par l'esprit est une occasion fantastique de faire de la sensibilisation au niveau local et au niveau national. Notre objectif est de marquer cette journée de souvenir pour nos sœurs disparues et assassinées le 4 octobre de chaque année.

Qu'est-ce qu'une veille?

Les veilles sont des rassemblements auxquels le public est convié pour rendre hommage à une personne, appuyer une cause en particulier ou commémorer une date importante. C'est un excellent moyen de rallier des appuis et d'unir une communauté. C'est également une occasion pour les personnes curieuses ou intéressées de venir s'informer librement, dans un contexte sécuritaire.

Les veilles de Sœurs par l'esprit ont lieu le 4 octobre de chaque année pour attirer l'attention sur les taux alarmants de femmes et de filles disparues et assassinées au Canada.

Il y a différents types de veilles. Certaines, lorsqu'elles mettent l'accent sur la perte et le souvenir, sont très solennelles. Mais une veille peut également alerter le public à l'égard d'une tendance troublante jusque là ignorée ou minimisée dans votre communauté.

Comment organiser une veille de Sœurs par l'esprit?

Commencez par planifier aussitôt que possible.

Décidez quelle forme prendra la veille

- ✦ Déterminez quels messages vous voulez transmettre.
- ✦ Envisagez le déroulement de l'événement. Est-ce qu'il commencera par une marche ou un ralliement? Ou par une déclaration ou une prière? Voulez-vous y inclure un lancement de ballons, un festin communautaire, un moment de silence? Voulez-vous organiser une veille à la chandelle dans un parc local ou demander à des familles de prendre la parole? Ces décisions établiront le ton de l'événement.

Établissez quelles seront les organisations d'accueil

- ✦ Rapprochez des organisations et des entreprises de même sensibilité.
- ✦ Au besoin, formez un comité et réunissez-vous périodiquement.

Trouvez des partenaires

Communiquez avec des groupes comme :

- ✦ des Centres d'amitié;
- ✦ des refuges pour femmes ou des groupes de femmes autochtones;
- ✦ des sections régionales d'Amnesty International;
- ✦ des fédérations d'étudiants ou des conseils étudiants;
- ✦ des églises et autres organismes religieux;
- ✦ des ligues féminines;
- ✦ des syndicats, y compris l'Alliance de la Fonction publique du Canada;
- ✦ des bureaux de conseils de bande ou de municipalités.

Levez des fonds et gérez-les

- ✦ On peut organiser une veille de Sœurs par l'esprit sans qu'il en coûte rien.
- ✦ Si vous prévoyez qu'il y aura des coûts, faites un budget.
- ✦ Levez des fonds en vendant des pâtisseries maison ou en organisant une campagne de dons.
- ✦ Demandez à des entreprises d'offrir les articles et les services dont vous avez besoin, comme des services de design et d'impression, de la publicité, des ballons, des chandelles, des goûters, des boissons, la location d'équipement audiovisuel, du carton et de la peinture pour faire des affiches, des cadeaux pour les personnes invitées à prendre la parole ou la location d'autobus.



Les partenariats peuvent être payants! L'agente de la GRC Barbara McMorrow, par exemple, a sauté sur l'occasion d'assister à une veille de Sœurs par l'esprit sur la Colline du Parlement, à Ottawa, en Ontario.

Invitez des dignitaires, des personnes qui prendront la parole, des membres de familles éprouvées

- ✦ Invitez un dirigeant politique, un chef de police ou une célébrité locale qui sera le maître de cérémonie.
- ✦ Invitez d'autres personnes à prendre la parole au besoin.
- ✦ Offrez aux familles la chance de parler de leurs histoires. Manifestez-leur votre solidarité.
- ✦ Avertissez les dignitaires, les personnes qui prendront la parole et les membres des familles que le sujet est difficile. Indiquez-leur sur quels aspects de la question ils devraient se concentrer et de quoi les autres vont parler.
- ✦ Aidez les présentateurs, au besoin, à préparer ce qu'ils diront.
- ✦ Assurez-vous que les jeunes ou les membres de familles éprouvées qui prendront la parole auront le soutien nécessaire – le vôtre, celui d'une aînée ou un aîné ou d'un conseiller.
- ✦ Il n'est pas nécessaire que les familles soient présentes pour tenir une veille. Vous pourriez lire des extraits de l'histoire de vie de beaucoup des familles éprouvées, que l'on trouve sur le site Web de l'AFAC : www.nwac.ca/programs/sis-research.

Décidez où la veille aura lieu

- ✦ Choisissez un endroit bien connu, facile d'accès en autobus ou en auto, comme un parc public, un monument ou un hôtel de ville.
- ✦ Envisagez la location d'un autobus pour amener les personnes intéressées à votre événement à partir d'un point de rassemblement, comme une université ou une église.
- ✦ Si vous organisez l'événement dans un lieu public, téléphonez à la municipalité ou au poste de police pour demander si vous avez besoin d'un permis.

Établissez une base de bénévoles

- ✦ Désignez une personne chargée de la coordination des bénévoles et à qui les bénévoles pourront s'adresser.
- ✦ Avant de faire un appel de bénévoles, ayez une liste de tâches qui doivent être accomplies. Les bénévoles perdront vite leur enthousiasme s'ils ont l'impression qu'ils ne peuvent rien faire. Exemples de tâches : prendre ou porter des photos, distribuer de l'information, organiser un festin communautaire.
- ✦ Appelez les écoles, les universités, les églises et les syndicats de la région pour voir s'ils ont quelqu'un qui pourrait vous aider.
- ✦ Faites l'inscription des bénévoles et attribuez au moins une tâche à chaque personne.

Annoncez votre événement, faites de la publicité

- ✦ Dessinez une affiche. Placez-la dans des endroits passants et près de l'endroit où l'événement aura lieu. Assurez-vous d'y inclure tous les détails concernant le programme, notamment la date, l'heure et l'endroit.
- ✦ Envoyez les détails de l'événement à vos contacts par courriel, affichez-les sur des babillards en ligne et créez une page Facebook.
- ✦ Contactez les membres de la communauté, les médias locaux et les écoles. Efforcez-vous de joindre un public aussi vaste que possible.
- ✦ Invitez les médias à assister à la veille et ayez des personnes-ressources disponibles pour des interviews.

Préparez des pancartes et des bannières

- ✦ Vous pouvez demander la permission d'utiliser le logo de Sœurs par l'esprit, mais n'oubliez pas que grand-mère Lune est un logo de l'AFAC protégé par le droit d'auteur et qu'il faut l'utiliser de manière respectueuse.
- ✦ Suggestions de formulation pour les pancartes et les bannières :
 - « Les femmes autochtones sont aimées et appréciées »
 - « Où sont nos femmes? »
 - « Elles ne sont pas oubliées »
 - « Dans nos cœurs pour toujours »
 - « Nous n'arrêtons jamais de chercher »
 - « Les femmes autochtones sont dignes d'un meilleur traitement »
 - « Mettons fin à la violence envers les femmes autochtones »
 - « Justice pour les familles des femmes disparues et assassinées »
 - « Solidarité avec les femmes autochtones sur l'île de la Tortue »

Parce que nous n'avons pas la permission de toutes les familles, l'AFAC ne peut pas vous fournir les noms ou les photos de toutes les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Les images que nous sommes autorisées à utiliser sont accessibles sur le site Web de l'AFAC : www.nwac.ca.

Inscrivez votre veille auprès de l'AFAC

- ✦ Remplissez le formulaire d'inscription, que vous obtiendrez sur le site Web de l'AFAC à l'adresse suivante : www.nwac.ca/programs/sis-vigils ou téléphonez au 1-800-461-4043. Lorsque vous vous serez inscrits, vous recevrez des mises à jour du Comité national de Sœurs par l'esprit et vous serez en lien avec d'autres groupes qui organisent des veilles dans votre province ou votre ville. Nous vous aiderons aussi à faire de la publicité pour votre événement par des avis aux médias et une « listserv » pour les événements communautaires.

Tenez l'événement

- ✦ Répartissez les responsabilités pour la journée. Il faut qu'une personne soit le contact principal, mais il en faut d'autres pour assumer d'autres tâches importantes.
- ✦ L'aînée (ou l'aîné), les orateurs invités et les membres de familles éprouvées, par exemple, doivent savoir à qui s'adresser lorsqu'ils arrivent sur place. Une personne devrait être chargée de veiller à ce que les invités soient confortables. Assurez-vous que l'aînée (ou l'aîné) et les invités ont un moyen de transport. Demandez-leur aussi s'ils sont limités dans les activités auxquelles ils peuvent participer, marcher sur de longues distances, par exemple, rester debout longtemps, monter des escaliers.
- ✦ Il faut désigner une personne en charge de la coordination des bénévoles.
- ✦ Ayez un kiosque d'information pour distribuer des dépliants, des fiches d'information et une feuille d'inscription à l'AFAC.
- ✦ Si vous décidez de faire une levée de fonds pour un refuge local pour femmes ou une autre cause, invitez une personne qui les représente et pourra recevoir les fonds.
- ✦ Montez l'équipement audiovisuel d'avance, de même que les bannières, les affiches et tout étalage prévu.
- ✦ Faites votre possible pour être à l'heure et respecter le programme.
- ✦ N'oubliez pas de remercier les invités, l'aînée (ou l'aîné), les orateurs invités, les responsables du lieu d'accueil et les bénévoles, ainsi que toutes les personnes qui se seront rendues à l'événement.

Établissez un programme complet

Pour vous guider, voici le programme d'une veille de Sœurs par l'esprit qui a eu lieu à Ottawa.

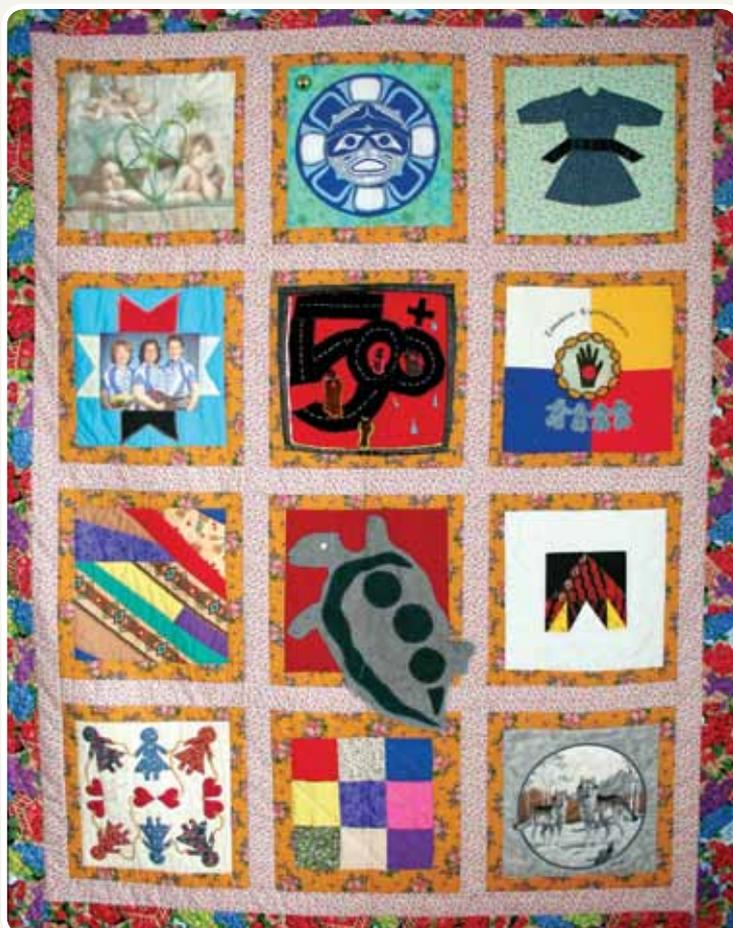
- ✦ 10 heures – Ralliement sur la Colline du Parlement*
- ✦ Prière d'ouverture par une aînée (ou un aîné)
- ✦ Mot de bienvenue, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada
- ✦ Tambours à main et groupe de tambour
- ✦ 10 h 30 – Veille silencieuse (chorégraphiée)
- ✦ Les bénévoles se placent en ligne au centre de la voie d'accès.
- ✦ Le battement du tambour à eau commence et s'accroît.
- ✦ Les participants sont invités à se joindre à nos bénévoles et à suivre le rythme.
- ✦ 10 h 45 – Les invités nationaux prennent la parole
- ✦ Présidente de l'AFAC
- ✦ Président d'Amnesty International
- ✦ Miss Algonquins 2006
- ✦ 11 h 15 – Marche de l'unité jusqu'à l'île Victoria
- ✦ Prière de clôture

* Une conférence de presse a eu lieu avant l'événement.

- ✦ Prenez des photos et affichez-les sur votre page Web ou sur Facebook.
- ✦ Pensez à demander à des bénévoles de rester après l'événement pour aider à nettoyer la place.
- ✦ Assurez-vous de faire part à Sœurs par l'esprit du résultat de vos efforts, de signaler les reportages des médias et toute autre forme de rétroaction et d'envoyer des photos.

Sensibilisez les personnes qui se rendront à l'événement

- ✦ Créez un kiosque d'information ou un étalage en utilisant les histoires de vie que vous trouverez à l'adresse www.nwac.ca/programs/sis-research, des articles de journaux ou des hommages des familles concernées, à l'adresse www.nwac.ca/programs/we-remember.
- ✦ Imprimez les fiches d'information affichées sur le site Web de l'AFAC, à l'adresse www.nwac.ca/programs/sis-research.
- ✦ Si vous faites une présentation à l'intérieur, demandez l'aide d'un agent de liaison de politiques stratégiques de l'AFAC pour préparer une présentation PowerPoint sur Sœurs par l'esprit que vous pourrez adapter à n'importe quel public.
- ✦ Distribuez des affiches de personnes disparues dans votre région, s'il y a lieu. Pour obtenir ces affiches, communiquez avec votre service de police local et consultez le site Web de l'AFAC, à l'adresse www.nwac.ca/programs/missing-alerts.



Suivi

- ✦ Envoyez des photos de l'événement et des remerciements aux familles, aux bénévoles et aux personnes qui se sont impliquées. Envoyez-les à l'AFAC aussi. Vous trouverez nos adresses au début et à la fin de ce guide.
- ✦ L'offrande d'un petit cadeau aux familles est un geste de délicatesse.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à vous adresser à l'AFAC. Ensemble nous ferons entendre nos voix; plus nous sommes nombreux, plus nous sommes forts!

Trousse : Les hommes peuvent être des alliés efficaces

Introduction

Des générations de violence ont eu des répercussions négatives sur les aînés, les personnes âgées, les femmes, les enfants et les hommes de nos communautés. Cette violence ne fait pas partie de notre culture et elle n'est jamais acceptable, mais elle existe quand même. Ces actes de violence font mal à nos communautés, sur les plans spirituel, physique, mental et émotif. Les garçons et les hommes autochtones en souffrent, eux aussi. Pour réparer ces relations et édifier des communautés en santé, il faut commencer par écouter les femmes. Quand nous respectons les femmes, quand nous écoutons ce qu'elles ont à dire et quand nous apprécions leurs rôles en tant que grands-mères, mères, sœurs et filles, nous protégeons le Cercle.

Cette trousse offre des conseils aux garçons et aux hommes autochtones qui veulent soutenir les femmes de leur communauté. En naviguant d'une des quatre étapes à l'autre – être un champion, suivre les enseignements, croissance personnelle, s'investir – les garçons et les hommes peuvent apprendre à se positionner avec les filles et les femmes de la communauté en tant qu'alliés. Il est très important d'apprendre comment vous pouvez aider les femmes de votre communauté à exprimer leurs préoccupations, en restant à leurs côtés plutôt que de prendre les devants comme défenseur ou guerrier. Les femmes et les filles de votre communauté sont reconnaissantes aux hommes et aux garçons pour le rôle qu'ils jouent dans le Cercle. En communiquant, en s'appréciant mutuellement en tant qu'alliés et en prenant à cœur les intérêts de tous, nous pouvons prévenir la violence.

Les hommes peuvent être des alliés efficaces



Première étape – Écouter les enseignements

- ✦ Laissez les enseignements traditionnels ou spirituels vous guider. Apprenez à connaître les croyances culturelles et traditionnelles des Premières Nations, des Métis et des Inuits sur la prévention de la violence dans des sites Web comme le site anishinabé « *I am a Kind Man* » [Je suis un homme bon] ou le guide du savoir traditionnel des Inuits, qui se trouve sur le site Web de l'association des femmes inuites du Canada, Pauktuutit.
- ✦ Écoutez les femmes de votre communauté et respectez leurs sentiments personnels, leurs histoires et leurs croyances.
- ✦ Intégrez les enseignements des sept grands-pères énoncés dans le site Web « *I am a Kind Man* » au soutien que vous offrez : honnêteté, respect, vérité, amour, bravoure, sagesse et humilité.

[TRADUCTION]

« Il est impératif que nous prenions position tous ensemble pour protéger celles qui nous donnent la vie sur cette terre, nos femmes, car qui qu'elles soient, sans elles aucun de nous n'aurait même une vie à vivre. »

—Protecting the Circle: Aboriginal Men
Ending Violence Against Women

- ✦ Reconnaissez la nécessité de modifier la manière dont vous soutenez les femmes de votre communauté.
- ✦ Prenez le temps de demander aux femmes de vous guider et de vous faire des suggestions sur la manière de les soutenir.
- ✦ Établissez des liens avec les aînés pour voir comment les enseignements traditionnels peuvent vous aider à sensibiliser vos frères, les autres hommes, aux questions entourant la violence, pour vous soutenir et soutenir les femmes et la communauté.
- ✦ Appréciez les histoires et les expériences de vos mères et de vos grands-mères.

Deuxième étape – Croissance personnelle

- ✦ Utilisez les enseignements des grands-pères au sujet du respect pour apprendre comment la violence affecte les femmes dans votre communauté (consultez la section du site Web « *I am a Kind Man* » au sujet des « *Seven Grandfather Teachings* »).
- ✦ Intégrez à votre vie personnelle les enseignements du site Web « *I am a Kind Man* » (Kizhaay Anishinaabe Niin) de la section « *Listening to Girls and Women* » du site Web:

Qui en sait plus au sujet de la violence envers les femmes autochtones que les femmes qui la subissent? Renseignez-vous sur la violence en demandant à une femme qui a confiance en vous comment la violence a touché sa vie. Puis, si elle se sent assez en confiance pour parler, installez-vous et écoutez-la. Votre rôle ne consiste pas à contester les détails de ce qu'elle dit ni à débattre du fait que quelque chose aurait dû la déranger ou non. Votre rôle consiste à écouter. Ayez confiance en elle, si elle vous dit que quelque chose l'a blessée, c'est vrai.

A) À titre personnel

- ✦ Renseignez-vous sur les différents types de violence – physique, sexuelle, mentale, financière, émotive/psychologique et spirituelle – en vous servant de la Trousse de prévention de la violence du Conseil des jeunes de l'AFAC.
- ✦ Renseignez-vous sur les causes premières de la violence envers les femmes et les filles autochtones en lisant la fiche d'information 3F de ce guide, « Causes premières de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation ».
- ✦ Participez à des programmes, regardez des films, lisez des articles et des livres à ce sujet.
- ✦ Réfléchissez, mettez en question les attitudes et contestez les comportements.
- ✦ Évaluez vos propres compétences pour voir comment vous pourriez en faire bénéficier la cause.
- ✦ Améliorez vos compétences et apprenez à exprimer vos sentiments sainement.

B) Dans vos rapports avec les autres

- ✦ Protégez les femmes en les soutenant à titre d'alliés.
- ✦ Trouvez l'unité avec les femmes et les filles de votre communauté en les encourageant et en collaborant avec elles.
- ✦ Établissez des rapports de collaboration, d'humilité et de respect.
- ✦ Reconnaissez le besoin de limites saines dans vos rapports avec les femmes.
- ✦ Assumez le rôle important que vous jouez en tant qu'allié.

Troisième étape – Impliquez-vous

- ✦ N'oubliez pas que vous formez le Cercle avec les femmes de votre communauté.

A) En tant que père, frère, oncle et grand-père

- ✦ Modèle de comportement – Rappelez-vous que les enfants imitent ce qu'ils voient.
- ✦ Hommes et garçons, écoutez leurs égales – encouragez-les et aidez-les à diffuser le message.
- ✦ Créez des occasions pour d'autres hommes et garçons de s'impliquer et de devenir des alliés.

B) En tant que membre de la communauté

- ✦ Assistez à une veille de Sœurs par l'esprit le 4 octobre, ou accueillez-en une (voir la trousse 1D, « Veilles de Sœurs par l'esprit, un mouvement de changement social »).
- ✦ Soutenez les femmes de votre communauté et encouragez-les à s'inspirer des suggestions qu'on trouve sur le site Web *Kanawayhitowin*.
- ✦ Inspirez-vous de la trousse de campagne « *I am a Kind Man* (Kizhaay Anishinaabe Niin) » qui se trouve sur le site Web *I am a Kind Man*.
- ✦ Adhérez à la Campagne du ruban blanc, campagne nationale d'hommes et de garçons qui collaborent pour mettre fin à la violence envers les femmes.
- ✦ Parlez de prévention de la violence dans les écoles de la communauté.
- ✦ Faites circuler le savoir du Cercle dans votre famille, votre communauté et votre société.

Quatrième étape – Promouvoir la cause

- ✦ Travaillez pour l'égalité entre hommes et femmes dans la société.
- ✦ Comprenez que les frères et les sœurs qui travaillent ensemble peuvent faire une différence et produire le changement.
- ✦ Faites des représentations (« lobbying »). Vous aiderez ainsi les communautés à trouver de vraies solutions, vous ferez avancer votre cause et vous inspirerez confiance au public. Les décideurs ont besoin de votre expertise.
- ✦ Alignez-vous sur des groupes de travail de femmes pour prévenir les actes de violence dans votre communauté en assistant à des événements, en participant à des veilles, des marches, des pétitions et des manifestations pour prévenir la violence envers les femmes autochtones.
- ✦ Joignez des groupes de soutien pour hommes en justice sociale, défense des intérêts et prévention de la violence.
- ✦ Essayez de contribuer par votre soutien ou du bénévolat à une organisation de notre communauté, un refuge pour femmes ou un centre pour femmes qui aide à prévenir la violence envers les femmes.
- ✦ Faites de la sensibilisation en écrivant à votre député fédéral, votre député provincial, vos conseillers municipaux, votre conseil de bande, votre directeur d'école ou votre service de police local, ou téléphonez-leur pour vous renseigner sur ce qui se fait dans votre communauté à propos de ce problème.
- ✦ Consultez les sites Web des groupes de revendication – pour savoir ce qu'ils font pour soutenir la prévention de la violence.

Voici quelques suggestions de sites Web et de ressources.

I am a Kind Man/Kizhaay Anishnaabe Niin [en anglais seulement]

www.iamakindman.ca

Campagne lancée par des hommes autochtones de l'Ontario qui utilisent les enseignements des sept grands-pères pour inciter les autres hommes et les garçons à parler haut et fort contre la violence envers les femmes autochtones.

The Inuit Way: A guide to Inuit culture – Pauktuutit Inuit Women of Canada

[en anglais seulement]

www.pauktuutit.ca/pdf/publications/pauktuutit/InuitWay_e.pdf

Un livre utile pour les Inuits et les non-Inuits qui travaillent avec des femmes inuites qui ont été victimes de violence. Information culturelle et historique, y compris des détails sur les enseignements inuits traditionnels.

Ça commence avec toi. Ça reste avec lui.

www.itstartswithyou.ca

Un site Web qui offre des ressources pour des modèles de comportement de sexe masculin – pères, enseignants, entraîneurs et membres de la famille – qui s'efforcent de prévenir la violence dans les rapports personnels.

Kanawayhitowin: Taking Care of Each Other's Spirit – Action communautaire pour prévenir la violence envers les femmes dans les communautés autochtones [en anglais seulement]

www.kanawayhitowin.ca/index.php

Campagne lancée pour soutenir les femmes autochtones victimes de violence. On y trouve aussi des ressources pour les travailleurs de première ligne et les communautés.

Le Cercle national autochtone contre la violence familiale – Réduire la violence familiale dans les communautés autochtones.

<http://nacafv.ca>

On y trouve une liste de programmes, de ressources, d'événements et de refuges qui travaillent à la prévention de la violence dans les familles et les rapports interpersonnels, de même que de l'information sur la promotion et la défense des droits et la représentation (« lobbying »).

Association des femmes autochtones du Canada

www.nwac.ca

L'AFAC offre la Trousse de prévention de la violence du Conseil des jeunes et les troussees d'outils de ce guide.

Protecting the Circle: Aboriginal Men Ending Violence Against Women –

Ryerson Student Campus Centre, Toronto, le 11 janvier 2010 [en anglais seulement]

<http://nativeyouthsexualhealth.com/AboriginalMenEndingViolenceAgainstWomen.pdf>

www.ryerson.ca/aboriginal/forms/Violence%20against%20Aboriginal%20Women.pdf

Recueil d'écrits d'hommes autochtones sur le thème de mettre fin à la violence envers les femmes

La Campagne du ruban blanc : Des hommes qui travaillent pour mettre fin à la violence envers les femmes

www.whiteribbon.ca

Site Web axé sur la sensibilisation des hommes et des garçons pour qu'ils dénoncent la violence et agissent en conséquence. Vous y trouverez de l'information pour monter votre propre campagne dans votre école, votre milieu de travail ou votre communauté.

Chapitre 2

Pour venir en aide aux familles

Cette section est conçue à l'intention des familles de femmes autochtones disparues ou assassinées et des personnes qui veulent leur venir en aide : amis, membres de la communauté, aînés et autres.

Faire face à la disparition ou à la mort d'un être cher est une des expériences les plus stressantes pour une famille. On trouve dans cette section les troussees et les fiches d'information dont les sympathisants ont besoin pour faire affaire avec les médias, la police, les services aux victimes et autres afin de communiquer leur message, obtenir de l'action et promouvoir la justice.

Ce que vous ferez d'abord dépend de votre situation. Si la personne est disparue depuis un jour environ, vous commencerez probablement par contacter la police et afficher des pancartes à propos de sa disparition (voir la trousse 2B, « Comment s'orienter dans le processus des personnes disparues »). Si vous cherchez à rappeler la disparition au public, vous pourriez travailler avec les médias (voir la Trousse 2A, « Résoudre le mystère qui entoure les relations avec les médias »). Si un meurtre a été commis, la Trousse 2D, « Comment s'orienter dans les services aux victimes » est peut-être la plus pertinente.



Membres de la famille et le personnel du SIS sont solidaires.

Trousse : Résoudre le mystère qui entoure les relations avec les médias

Qu'est-ce que je dois savoir?

Les relations avec les médias peuvent être une expérience positive. Les journaux, la radio, la télévision et l'Internet sont d'excellents moyens de communiquer de l'information. Si les médias couvrent votre histoire, des millions de personnes liront, entendront ou verront votre message, ce qui contribuera à la sensibilisation au problème des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Canada.

La préparation et le calme sont les deux attributs clés dont vous aurez besoin pour travailler avec les médias. Soyez prêts à recevoir l'attention des médias en tout temps. Si vous êtes préparés, il est plus probable que vous serez détendus et calmes. Vous pourrez exprimer vos pensées clairement et avec confiance.



Pourquoi ne pas faire le premier pas? Invitez les médias à toute activité publique que vous organisez ou à laquelle vous assistez, et offrez-leur une interview.

Où que vous soyez, n'oubliez pas que **vous avez des droits!** Vous avez le droit de dire « oui » si on veut vous interviewer, par exemple, mais vous avez également le droit de dire « non » ou « ça ne me convient pas en ce moment ». C'est particulièrement vrai pour ceux d'entre nous qui ont des liens personnels avec des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. Chaque famille et chaque communauté fait face à la perte et au chagrin à sa manière; il serait injuste de présumer que tout le monde est prêt à parler de son histoire. Si vous choisissez de ne pas parler aux médias, informez votre famille et vos amis de votre décision.

Si vous acceptez de donner une interview, rappelez-vous que vous avez le contrôle! Vous pouvez décider quand et où vous rencontrerez le reporter ou quel est le moment qui vous

convient le mieux pour recevoir un appel. Vous pouvez demander qu'on vous informe d'avance des questions qui vous seront posées pour que vous ayez le temps de vous préparer, ou de refuser si les questions ne vous plaisent pas. Vous pouvez également interrompre une interview n'importe quand – que ce soit pour rassembler vos pensées ou pour mettre fin à l'interview.

N'oubliez pas que les employés de l'AFAC sont là pour vous aider, vous et votre famille, à vous préparer pour une interview ou pour prendre la parole à l'occasion d'un événement. Nous pouvons vous donner des conseils et vous guider. Faites savoir aux médias que des représentantes de l'AFAC et de Sœurs par l'esprit sont en mesure aussi de répondre à leurs questions, de faire des déclarations et d'offrir l'information contextuelle dont les journalistes ont besoin.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que les bons messages soient diffusés.

Les six choses à faire dans les relations avec les médias

Posez des questions. Quel est le but de l'interview? Quelle sorte de questions le reporter veut-il poser et combien de temps durera l'interview? Vous trouverez peut-être utile de noter les questions. N'oubliez pas, *vous* avez le contrôle!

Écoutez bien les questions du reporter. Répondez brièvement et simplement. À la radio, par exemple, on utilise souvent des « clips sonores » de 5 à 10 secondes et à la télévision, de 15 à 20 secondes. Pour les journaux, il faut des détails, des détails et encore des détails.

Prenez le temps de répondre à une question encore une fois, au besoin. Si vous faites une erreur ou ratez votre réponse, n'ayez pas peur de revenir en arrière pour préciser votre pensée.

Demandez des précisions au besoin. Si vous ne comprenez pas la question, demandez au reporter d'expliquer ce qu'il veut dire. Si vous n'avez pas la réponse ou si vous n'êtes pas la bonne personne pour y répondre, dites-le. Vous pouvez toujours communiquer avec le reporter par la suite pour lui donner l'information demandée ou prendre des dispositions pour que quelqu'un d'autre réponde à la question en votre nom.

Restez calme et concentrez-vous.

Certains reporters peuvent avoir un comportement agressif ou être impolis ou poser leurs questions de manière à susciter une réponse émotive. Maîtrisez vos émotions, pour ne pas dire quelque chose que vous regretteriez ensuite. Si un reporter est trop agressif, vous avez le droit de mettre fin à l'interview immédiatement.

Faites un suivi. Si le reporter est impoli, si vous êtes mal cité ou si de l'information erronée est publiée ou diffusée, téléphonez pour clarifier la question ou déposez une plainte à la rédaction ou à la direction du service de l'information. Faites suivre votre plainte ou l'expression de votre préoccupation par une lettre exigeant une réponse.

Ajout à l'intention des familles

Comment protéger la réputation ou la moralité d'un être cher dans les médias? C'est la question qu'on nous pose le plus souvent au sujet des relations avec les médias dans le contexte de la disparition et du meurtre de femmes et de filles autochtones au Canada. Beaucoup de familles hésitent à contacter les médias parce qu'elles craignent



Tenez les médias locaux au courant de vos activités, soyez disponibles pour des interviews et fournissez-leur de l'information sur les questions d'actualité.

un usage abusif de leur message ou de l'histoire de leur chère disparue. Nous comprenons que c'est parfois le cas, et nous avons préparé les conseils suivants pour vous aider à garder le contrôle de votre histoire, de votre message et du souvenir de votre être cher. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez d'autres questions ou préoccupations.

Parlez du type de rapport que vous voulez avec n'importe quel reporter. Est-ce qu'il s'agit d'une interview ponctuelle (une seule fois)? Ou est-il important que vous restiez périodiquement en communication avec le reporter? Vous serez peut-être plus à l'aise de toujours le rencontrer en personne ou si le reporter passe du temps avec vous et votre famille pour que vous puissiez faire connaissance.

Encouragez les médias à se concentrer sur la vie et l'humanité des femmes et des filles autochtones. Évoquez des souvenirs d'enfance, par exemple, ou parlez des grandes réalisations de la vie de votre être cher. Rappelez au reporter qu'il s'agit de votre fille, votre sœur, votre tante ou votre grand-mère. Concentrez-vous sur le fait qu'elle est aimée, qu'elle le sera toujours et qu'elle vous manque terriblement. Suggérez qu'on parle d'elle en mentionnant son nom autant que possible.

Incitez les médias à éviter les stéréotypes négatifs habituels. Avertissez les reporters que certains termes sont offensants pour vous et votre famille. Les médias dépeignent souvent les femmes et les filles autochtones comme des errantes incorrigibles ou troublées, qui n'ont pas de but dans la vie. Inversement, les médias portent peu d'attention au manque de services adaptés à la culture dans les villes ou au fait que les femmes et les filles autochtones sont ciblées parce qu'elles sont femmes ou filles et Autochtones. Rappelez-leur que les membres du personnel de l'AFAC sont prêts à leur fournir de l'information sur le contexte historique de ce triste phénomène. Si un reporter n'est pas attentif à la manière dont il représente les femmes et les filles autochtones, vous avez le droit de mettre fin à l'interview.

Demandez aux médias d'encourager la discussion et la réflexion. Soulignez le fait que les femmes et les filles autochtones au Canada ne devraient pas disparaître ou être assassinées – que leurs droits de la personne sont violés. La population et le gouvernement du Canada sont souvent indignés par ce genre de violence lorsqu'elle se produit dans d'autres pays. Ils devraient appliquer le même principe à une femme autochtone ciblée par la violence au Canada. Toutes ces femmes et ces filles sont des victimes, et aucune ne méritait le sort qui lui a été fait. Ce n'est pas seulement un problème autochtone, c'est un problème canadien. Vous pouvez demander aux reporters de vous répéter ces messages pour vous assurer qu'ils comprennent ce dont vous parlez.

Enfin, demandez des comptes aux médias pour la manière dont ils représentent les femmes et les filles autochtones en général et votre chère disparue en particulier.

Soyez honnête avec les reporters lorsqu'ils communiquent avec vous, dites-leur que vous assurerez un suivi auprès d'eux et de leurs superviseurs. Si vous êtes cités incorrectement, faites un suivi et adressez une lettre formelle exigeant une réponse et une rétraction publique. Le personnel de l'AFAC peut vous donner des conseils à ce sujet.

Trousse : Comment s'orienter dans le processus des personnes disparues

Nous espérons que la perspective même de la disparition d'un être cher vous sera épargnée, à vous et votre famille. Nous ne pouvons qu'imaginer ce que doivent ressentir les parents, les grands-parents, les autres membres de la famille et les amis lorsqu'ils se rendent compte que quelqu'un qu'ils aiment a disparu. Nous avons entendu dire que ce processus peut être accablant et avoir un effet d'isolement, et nous voulons que vous sachiez que l'AFAC et notre initiative Sœurs par l'esprit sont là pour vous.

Un trop grand nombre de nos filles, nos mères, nos sœurs, nos grand-mères et nos tantes sont ciblées et persécutées au Canada, surtout dans la sphère publique, où beaucoup de gens ferment les yeux, à tort. Tant que cette violence insensée, évitable, ne prendra pas fin, nous voulons que vous, les membres de votre famille et vos amis sachiez comment vous orienter dans le processus des personnes disparues, et sachez que vous avez des droits.

Nous présentons dans cette trousse le processus des personnes disparues au Canada, au cas où vous auriez besoin de communiquer avec la police pour signaler la disparition d'un être cher. Cette information a été recueillie à l'occasion de réunions entre l'AFAC et les Services de police autochtones de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).



Le chef Weighill du Service de police de Saskatoon assiste à la veille de Sœurs par l'esprit 2008.

Qu'est-ce que je dois savoir?

On appelle personnes disparues celles dont on ne sait pas où elles se trouvent. En plus d'être disparues, il est possible qu'elles aient besoin d'aide. Elles peuvent avoir besoin d'aide pour rentrer dans leurs familles, avoir été victimes d'un crime ou d'un délit, ou encore elles peuvent avoir besoin de soins médicaux, être incapables de prendre soin d'elles-mêmes ou présenter un danger pour elles-mêmes ou pour la sécurité des autres.

Que faut-il faire si un être cher disparaît?

Déposer un rapport de personne disparue

On peut faire ce rapport à la police en personne ou par téléphone (voir, à la fin de cette trousse, « Savoir qui contacter »). Vous pouvez le faire immédiatement – il n'est pas nécessaire d'attendre 24 heures. N'importe qui peut déposer un rapport de personne disparue; il n'est pas nécessaire d'avoir un lien de parenté avec la personne en question.

Entrenez des recherches

Appelez les membres de la famille immédiate et autres parents ainsi que les amis. Demandez-leur de vous aider à faire des téléphones ou à chercher dans le voisinage. N'oubliez pas de vérifier dans les lieux favoris de la personne disparue et les endroits où elle a l'habitude de se tenir. Notez tous les endroits où vous avez vérifié. Cette information peut être utile à la police.

Préparez-vous à répondre à certaines questions

Plus vous pouvez fournir d'information, mieux c'est. Où était votre chère disparue la dernière fois qu'on l'a vue et avec qui? De quoi a-t-elle l'air? A-t-elle des marques distinctives, comme un tatouage ou une cicatrice? Donnez une photo d'elle à la police. Assurez-vous que l'agent de police tient compte de l'ascendance autochtone ou des caractéristiques raciales.

Sachez à qui vous adresser

Commencez toujours par communiquer avec le service de police local. Selon l'endroit où vous êtes au Canada, ce peut être la Gendarmerie royale (la GRC), un service provincial comme la Sûreté du Québec (SQ) ou la Police provinciale de l'Ontario (« O.P.P. »), un service de police municipal ou un service de police des Premières Nations.

- ✦ Pour le détachement local de la GRC : Consultez votre annuaire téléphonique ou appelez le service local de renseignements.
- ✦ Pour la Sûreté du Québec : 1-800-771-1800
- ✦ Pour la Police provinciale de l'Ontario (« O.P.P. ») : 1-888-310-1122
- ✦ Si votre enfant est disparu ou si vous voyez un enfant perdu, appelez Child Find Canada au numéro 1-800-387-7962 (24 heures sur 24) pour obtenir des services additionnels.

N.B. Child Find Canada a un site Web partiellement en français. Voir : http://www.childfind.ca/french/what_f.php

- ✦ En collaboration avec les Services de police autochtones de la Gendarmerie royale du Canada.

Dites-lui où vous avez déjà vérifié ou téléphoné. Si la personne disparue ne va jamais nulle part sans vous téléphoner et si elle est toujours revenue à la maison auparavant, dites-le et répétez-le. Donnez d'autres renseignements, par exemple si elle passait beaucoup de temps à l'ordinateur dans des « chat rooms » (sites de dialogue en ligne), si elle a accès à une auto, si elle a des problèmes au travail ou à la maison ou s'il y a eu récemment une rupture ou un décès dans la famille. Mentionnez tout comportement inhabituel que vous auriez observé récemment.

Posez des questions vous aussi

Conservez le numéro du rapport ou du dossier, notez qui est en charge du dossier et quand la police enverra quelqu'un chez vous pour faire le suivi du rapport de personne disparue.

Vous pouvez demander à tous les agents à qui vous parlerez de vous répéter l'information qu'ils ont déjà au dossier, pour vous assurer que vous avez leur attention et qu'il connaissent bien le rapport.

Demandez si des cas similaires ont été signalés au cours des dernières semaines ou des derniers mois. Demandez si la police a informé les médias (on le fait toujours pour les enfants et les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer, par exemple). Peut-être y a-t-il lieu de former une équipe de recherche.

Il arrive parfois que les dossiers de personnes disparues ne soient pas confiés directement à un agent de police, mais qu'ils soient plutôt conservés dans un système électronique. Demandez quelle est la politique à cet égard et insistez pour que le cas soit confié à un agent immédiatement.

La police classe les cas de personnes disparues par catégories. Celle de votre être cher déterminera les activités qui seront exercées et à quelle vitesse des mesures seront prises. S'il est inhabituel pour votre être cher de disparaître sans dire à quiconque où elle va, n'oubliez pas de le souligner et de donner de l'information de ce genre, si vous soupçonnez qu'elle est en danger.

Obtenez l'attention que mérite votre être cher

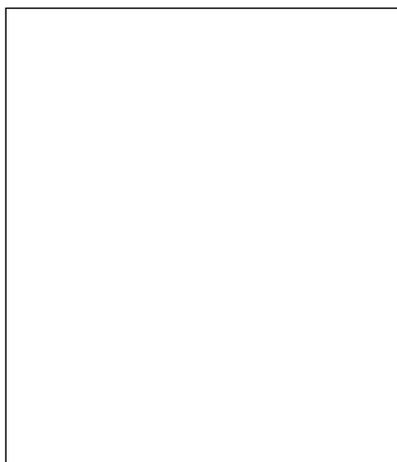
Malgré le fait qu'il n'y a pas de période fixe pour assurer le suivi d'un rapport de personne disparue, vous avez le droit de demander ce qui est fait pour retrouver votre être cher, ou avec qui l'agent a communiqué depuis la dernière fois que vous lui avez parlé. Vous pouvez peut-être faire autre chose, comme créer une affiche avec une photo récente et la distribuer.

Quelles que soient les questions que vous poserez, rappelez-vous que vous avez des droits. Si vous êtes d'avis que la police pourrait en faire plus, dites-le. Si vous pensez que vous seriez plus à l'aise de discuter de la question avec un agent de rang supérieur, demandez à parler au commandant du détachement. Il y a également des processus pour déposer une plainte, formelle ou non; vous avez le droit d'être renseignés au sujet de ces processus et de les utiliser.

Modèle : Affiche – Personne disparue

DISPARUE

Prénom NOM DE FAMILLE
a été vue pour la dernière fois
le **JOUR MOIS 2010** à **VILLE, MUNICIPALITÉ**



Âge lors de la disparition : XX

Origine :

Taille : X'X" (XXX cm)

Poids : XXX lbs (XX kg)

Couleur des cheveux : couleur

Couleur des yeux : couleur

Caractères distinctifs : tatouage, piercing, cicatrice

Vêtements portés lors de la disparition : vêtements, bijoux

Numéro de dossier : XXXX

Agence en charge : Service de police XXXX

(Insérer une photo ci-dessus)

Renseignements additionnels :

(INCLURE LE NOM AU COMPLET), où elle a été vue pour la dernière fois, qui pouvait être avec elle. Indiquez les activités qu'elle pouvait avoir exercées, si elle a besoin de médicaments ou si elle a d'autres besoins particuliers. Quiconque aurait de l'information au sujet des allées et venues de (prénom) est prié d'entrer en communication avec la police.

(Prénom) manque beaucoup à sa famille et à ses amis.

Si vous avez de l'information à son sujet, communiquez avec l'une des agences suivantes :

Service de police au numéro XXX-XXX-XXXX

[Adresse courriel](#)

Échec au crime/Crime Stoppers au 1-800-222-TIPS (8477)

Ce modèle d'affiche est une création de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) dans le cadre de l'initiative Sœurs par l'esprit. Il est adapté d'un modèle des Chefs de police du Manitoba. Pour obtenir plus d'information sur la recherche de Sœurs par l'esprit ou pour prendre connaissance des trousseaux d'outils de l'AFAC, consultez le site Web : www.nwac.ca.

Trousse : Comment s'orienter dans les Services aux victimes

Introduction

Vous n'êtes pas seuls et vous pouvez obtenir de l'aide. Cette trousse a pour but de simplifier un processus compliqué. On y trouve l'explication de ce qu'on entend par services aux victimes, où vous pouvez en obtenir et comment le processus fonctionne. On y trouve aussi des questions à poser et une liste de vérification pour évaluer les services aux victimes reçus. Toutes les recommandations viennent directement de l'expérience des familles ou du personnel de l'AFAC qui ont cheminé dans le système.

Qu'est-ce qu'on entend par « services aux victimes »

Les victimes d'actes criminels et leurs familles ont des droits. Vous avez le droit d'être renseignés au sujet de votre rôle dans le système de justice pénal et de recevoir de l'aide et des services de soutien.

Le concept de « services aux victimes » est relativement nouveau. Ces programmes sont axés principalement sur les besoins et les préoccupations des victimes.

Comme vous l'apprendrez dans cette trousse, répondre aux besoins et aux préoccupations des victimes est une responsabilité partagée. Malheureusement, cela veut dire que vous pourriez être obligés de faire de la recherche pour trouver le service qui répond le mieux à vos besoins et à vos préoccupations.

Ce que nous ont dit les familles

Les expériences varient d'une personne à l'autre, d'une famille à l'autre et d'une province à l'autre. Certaines personnes ont une excellente expérience des services aux victimes, d'autres ne connaissaient pas l'existence de ces services ou ne savaient pas qu'ils pouvaient y avoir accès.

Qu'est-ce qui m'aidera le plus?

Pour le soutien, tournez-vous de préférence vers la famille et la communauté. Les familles nous ont appris que c'est auprès de ceux qui les connaissent le mieux qu'elles trouvent le plus d'amour et de compréhension. Nous avons appris qu'il y a des prestataires de services dans la plupart des régions, mais qu'ils sont rarement à même de fournir le réconfort, le temps et la sensibilité que les familles recherchent. Avant de solliciter une aide extérieure, établissez un bon fondement de soutien et de confiance près de chez vous.

- ✦ Demandez à quelqu'un de rester avec vous ou de vous aider à vous occuper des enfants. Cette personne peut veiller à ce que vous mangiez bien, que vous dormiez bien et que vous preniez soin de vous-même. Elle vous dira honnêtement si elle pense que vous avez besoin de plus d'aide. Vous ne devriez pas avoir à faire face seuls à cette situation.
- ✦ Déléguez un porte-parole qui peut relayer les mises à jour et transmettre l'information à la communauté. Nous avons appris que bien des personnes veulent aider, mais qu'elles ne savent pas toujours quoi dire ou quoi faire. Votre porte-parole peut répondre aux appels téléphoniques et donner des conseils utiles à vos amis et à la famille élargie. Par exemple, des amis peuvent aider en préparant des repas ou en allant faire des emplettes pour vous.
- ✦ Demandez à un ami ou à un membre de la famille en qui vous avez confiance de défendre vos intérêts et de vous accompagner quand vous rencontrez des prestataires de services. La personne

qui vous accompagne peut prendre des notes et poser des questions en votre nom. Vous avez le droit de vous faire accompagner lorsque vous rencontrez des agents de police, des conseillers ou des officiels de la cour.

- ✦ S'il y a lieu, essayez de trouver une personne qui a des croyances religieuses ou spirituelles proches des vôtres, qui pourra vous aider et aider votre famille en ces temps difficiles. Vous pouvez vous faire accompagner par une aînée ou un aîné quand vous devez rencontrer des policiers ou des fonctionnaires de la cour.
- ✦ Si votre communauté cherche des moyens de vous manifester son soutien et sa solidarité, nous recommandons la prière, une veille aux chandelles ou un feu sacré. Les sites Web et les médias sociaux sont un bon moyen pour les autres d'exprimer leur soutien à l'endroit de votre famille.

De quel genre de soutien ai-je besoin?

Prenez le temps de réfléchir à vos besoins. De quoi avez-vous besoin dans l'immédiat? De quoi votre famille a-t-elle besoin? Il peut être difficile de demander de l'aide, mais cette liste pourra vous aider à vous sentir mieux préparés à expliquer ce que vous cherchez.

- ✦ Soutien affectif :
 - amis et membres de la famille
 - aînée ou aîné
 - conseils aux personnes en deuil
 - groupe de soutien



Membres de la famille et le personnel du SIS sont solidaires.

- ✦ Aide matérielle :
 - aide pratique
 - soins médicaux
 - soins personnels
- ✦ Organisation :
 - information
 - quelqu'un pour m'accompagner dans chaque processus
 - recommandations
 - aide sur le plan administratif
 - aide pour assembler des documents
 - protection contre l'attention indésirable
- ✦ Police et tribunaux :
 - information
 - orientation dans le système judiciaire
 - accompagnement en cour
 - aide financière, aide pour les voyages
 - conseils pour la préparation de la déclaration de la victime
- ✦ Contacts et alliés, notamment :
 - établir des contacts dans les services aux victimes
 - travailler avec le public et les médias
 - rencontrer d'autres familles
 - organisateurs de campagnes de sensibilisation

Qui vais-je rencontrer?

Première phase : Les premiers intervenants et les intervenants de première ligne

Ces personnes sont celles qui sont directement en contact avec vous et les vôtres. Ce sont, entre autres, les agents de police, le personnel des services d'urgence, les travailleurs sociaux, le personnel hospitalier. Ils ne peuvent passer que peu de temps avec vous.

Deuxième phase : Les travailleurs de soutien, les médias et le public

Les travailleurs de soutien seront avec vous ou communiqueront avec vous pendant toute la durée du processus. Ils seront vos contacts dans les organismes avec lesquels vous devrez collaborer. Des membres du public et des médias peuvent aussi être des alliés utiles, mais ne manquez pas d'établir la confiance avec vos alliés.

Tous les organismes, les organisations et les gouvernements conservent des dossiers électroniques et papier. Il est important que vous fassiez comme eux. Maintenez une liste de chaque personne avec qui vous avez communiqué. Vous n'y penseriez peut-être pas tout de suite, mais plus tôt vous commencerez à consigner des détails comme les noms, les dates et les numéros de référence, mieux les autres pourront vous aider.

Police et services d'urgence

Nom

Titre ou organisation

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse)

Notes :

Nom

Titre ou organisation

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse)

Notes :

Travailleurs sociaux

Nom

Titre ou organisation

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse)

Notes :

Nom

Titre ou organisation

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse)

Notes :

Services gouvernementaux

Nom

Titre ou organisation

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse)

Notes :

Nom

Titre ou organisation

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse)

Notes :

Organisations sans but lucrative

Nom

Titre ou organisation

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse)

Notes :

Nom _____

Titre ou organisation _____

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse) _____

Notes : _____

Agent de liaison avec les tribunaux

Nom _____

Titre ou organisation _____

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse) _____

Notes : _____

Nom _____

Titre ou organisation _____

Coordonnées (téléphone, courriel, adresse) _____

Notes : _____

Quelles questions devrais-je poser au personnel des services aux victimes?

1. Pouvez-vous m'expliquer en quoi consistent vos services aux victimes et comment ils fonctionnent?
2. De qui relevez-vous? Quelles sont les responsabilités de l'organisation?
3. Y a-t-il des psychiatres ou des conseillers à plein temps ou spécialisés parmi les membres de votre personnel?
4. Comment puis-je avoir accès aux services que vous offrez? (par téléphone, à votre bureau, par une visite à domicile?)
5. Quand puis-je y avoir accès, et à quelle fréquence?
6. Puis-je prendre un rendez-vous et établir un calendrier?
7. Qui dans ma famille, à part moi, peut avoir accès à ces services? Quels sont les services auxquels mes enfants ou mes jeunes peuvent accéder?
8. Offrez-vous des services particuliers aux Autochtones? Avez-vous des intervenants autochtones à qui je pourrais parler ou avec qui je pourrais travailler?
9. Avec quels autres organismes suggérez-vous que j'entre en communication? Pouvez-vous les contacter pour moi ou dois-je les appeler moi-même?
10. Si je rappelle au même numéro, est-ce à vous que je vais parler? Avez-vous un numéro de poste?
11. Y a-t-il des formulaires ou des échéances que je devrais connaître?

Qu'est-ce que je dois communiquer aux intervenants des services aux victimes? Comment dois-je me comporter?

Soyez honnête. Les intervenants des services aux victimes sont formés pour vous aider.

Expliquez quel type de rapports vous recherchez. Voulez-vous parler à quelqu'un face à face ou préférez-vous communiquer par téléphone? Cherchez-vous un ami, un conseiller, de l'information, tout ça à la fois?

Expliquez ce que vous ressentez. Quelle est votre humeur? Comment vous en tirez-vous avec les personnes qui vous entourent? Si vous ressentez de la colère, dites-le aux intervenants, et dites-leur ce qui vous rend furieux. Les prestataires de services sont formés pour faire face à tout ça.



Membertou (Nouvelle-Écosse) tient une veille de Soeurs par l'esprit.

Si vous êtes inconfortable ou si vous avez l'impression de ne pas recevoir l'aide dont vous avez besoin, exprimez vos préoccupations, et demandez à être recommandés à un autre organisme ou un autre type de service. Vous pouvez également refuser certains services tout en voulant participer à d'autres. À vous de choisir.

Quels sont les types de service qui me sont offerts?

Il n'y a pas de services aux victimes offerts à l'échelle nationale. Ils sont organisés par province ou territoire. Vous constaterez peut-être des lacunes dans certains services, tandis que d'autres pourraient se chevaucher. Voici une brève explication des différents types de services aux victimes.

- ✦ **Services aux victimes offerts par la police** – Ces services sont habituellement offerts après votre contact initial avec la police. On donne de l'information, un soutien, de l'aide, des recommandations et une orientation dans le système judiciaire. Beaucoup de services ont des bénévoles de la communauté et un coordonnateur. *Peu importe combien de temps s'est écoulé, vous pouvez toujours retourner au premier détachement ou aux premiers agents auxquels vous êtes adressés pour obtenir des services aux victimes ou pour décider quoi faire ensuite.*
- ✦ **Services aux victimes dans les communautés** – Ces services sont offerts par des organismes autres que la police et les tribunaux qui servent des clientèles particulières, comme les victimes de violence sexuelle et leurs familles, ou les membres de certains groupes ethniques en particulier. Ils peuvent comprendre un soutien affectif, de l'aide pratique, une orientation dans le système judiciaire et des recommandations.
- ✦ **Services aux victimes dans le système judiciaire** – Ces services ont pour but de rendre le processus judiciaire moins intimidant. Ce sont l'orientation dans le système judiciaire, la préparation et l'accompagnement en cour, des mises à jour sur les progrès dans le dossier et un soutien particulier pour les victimes et les témoins enfants.



Lethbridge (Alberta) tient une veille de Sœurs par l'esprit.

- ✦ **Services aux victimes du gouvernement ou du système** – Ces services ont pour but d'aider les victimes et leurs familles à affronter le système judiciaire. Ils sont indépendants de la police, des tribunaux et des avocats de la Couronne. Les services offerts sont les recommandations et les répertoires.

Comment trouver des services aux victimes?

1. Les premières personnes auprès de qui vous renseigner au sujet des services aux victimes sont les agents de police et les autres premiers répondants. La police et les hôpitaux ont du personnel pour s'occuper des traumatismes – physiques et psychologiques. Ils pourront peut-être vous aider eux-mêmes ou vous recommander à quelqu'un d'autre. Ils ne peuvent pas quitter les lieux si la situation n'est pas sécuritaire. Si vous avez besoin d'aide, parlez aux personnes qui sont sur place.
2. Cherchez un répertoire d'organisations qui offrent un soutien. Vous y trouverez la liste des travailleurs sociaux ou des organisations sans but lucratif dans votre région. Le gouvernement offre un excellent répertoire en ligne à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca/eng/pi/pcvi-cpvc/vsd-rsv/sch-rch.asp.
3. Les Centres d'amitié qui ont un personnel spécialisé sont aussi d'excellents endroits auxquels vous adresser pour obtenir une aide adaptée à la culture. Ils ont des connaissances et une expérience locale dans votre communauté.
4. Consultez les répertoires ou les journaux communautaires pour voir s'il y a des groupes de soutien pour contribuer à la guérison ou aider à faire face à la situation, à la dépression ou aux dépendances.
5. Si vous avez de la difficulté à évaluer les services ou l'aide qui sont offerts, appelez l'AFAC (1-800-461-4043) et demandez à parler à un agent de liaison sur les politiques stratégiques; nous avons de l'expérience en ce qui concerne les services aux victimes.

Qu'est-ce que je peux faire si je ne suis pas satisfait des services aux victimes?

Certaines familles choisissent de ne pas faire appel aux services aux victimes. Le recours à ces services peut être un processus accablant et une rude épreuve. Si vous vivez en région rurale, il est peut-être difficile de voyager pour recevoir des services. Beaucoup trouvent plutôt la consolation et le réconfort auprès de leurs propres familles et la guérison avec l'aide des aînés.

Si vous avez fait l'essai de certains services aux victimes et trouvez que ça ne fonctionne pas pour vous, d'autres possibilités s'offrent à vous :

- ✦ demandez une recommandation à un autre groupe ou organisme;
- ✦ déposez une plainte officielle auprès du prestataire de service avec qui vous avez eu de la difficulté;
- ✦ déposez une plainte auprès de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Téléphonnez au numéro 1-866-481-8429 (sans frais) ou consultez le site Web à cette adresse : www.victimfirst.gc.ca/index.html;

Sans frais : 1-866-481-8429

<http://www.victimfirst.gc.ca/index.html>

- ✦ écrivez à votre député fédéral et à votre député provincial, c'est-à-dire à la Chambre des communes, à Ottawa, et à l'Assemblée nationale ou législative de votre province.

Quels types d'aide vous sont offerts?



- **Services de police et services d'urgence :**
 - ✦ Services de police dans la réserve, la municipalité, la province, ou GRC
 - ✦ Ambulanciers, intervenants en soins intensifs et autres membres du personnel hospitalier
 - ✦ Médecins légistes et coroners

- **Travailleurs sociaux :**
 - ✦ Travailleurs sociaux communautaires
 - ✦ Travailleurs sociaux itinérants
 - ✦ Conseillers bénévoles

- **Programmes gouvernementaux :**
 - ✦ Soutien téléphonique
 - ✦ Répertoires de services aux victimes
 - ✦ Information sur différents services
- **Organismes à but non lucratif :**
 - ✦ Refuges
 - ✦ Centres pour victimes d'agression sexuelle
 - ✦ AFAC et Sœurs par l'esprit
- **Services juridiques**
 - ✦ Orientation dans le système judiciaire et accompagnement en cour
 - ✦ Aide pour préparer les déclarations de la victime

Chapitre 3

Enseignants et autres éducateurs

Les enseignants de niveau primaire et secondaire, les professeurs d'université, les formateurs au niveau collégial et tous ceux qui dirigent n'importe quel type de classe, de cours ou de programme d'éducation communautaire peuvent contribuer à la sensibilisation aux questions entourant la violence envers les femmes et les filles autochtones. Ils sont mieux placés que quiconque pour livrer les messages appropriés à certains publics spécialisés.

Si vous êtes enseignant ou éducateur, commencez par lire le contenu des trousse d'outils et des fiches d'information que renferme cette section. Vous trouverez ici des stratégies pour aborder la question avec les enfants (voir Trousse 3A, « Présenter en classe le sujet des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées »), des statistiques pour appuyer vos présentations (voir la fiche d'information 3D, « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées ») et de l'information sur l'histoire des Autochtones, qui vous aideront à situer la question dans un contexte plus général (voir la fiche d'information 3F, « Causes premières de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation »).



Aînés, enseignants traditionnels, éducateurs et jeunes se rassemblent pour sensibiliser la population.

Trousse : Présenter en classe le sujet des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées

Au cours des cinq dernières années, l'AFAC ouvre la voie en matière de recherche, d'éducation et de sensibilisation aux nombres inquiétants de femmes et de filles disparues et assassinées au Canada. Nous collaborons aussi avec des éducateurs pour présenter cette question en classe de manière respectueuse et sécuritaire.

La question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées est démoralisante, mais elle n'est pas trop sombre ni trop effrayante pour les élèves. Nous ne pouvons pas ignorer le fait que nos sœurs autochtones disparaissent et que leurs familles n'ont pas accès à la justice. Qu'ils vivent dans des réserves ou dans des villes, les Autochtones ont été ébranlés par la perte de trop de femmes talentueuses et aimantes, mères, filles, sœurs, tantes et grands-mères.

De fait, il y a de l'espoir à ce sujet. Des familles trouvent leur voix et beaucoup s'élèvent contre l'injustice et racontent l'histoire de leurs chères disparues. Des familles s'unissent, puisent de la force dans l'expérience d'autres familles et honorent leurs êtres chers par des marches, des concerts, des courses et des rallies commémoratifs.

La communauté non autochtone commence aussi à faire face à la question dans l'optique des droits de la personne plutôt que comme une « question autochtone » ou une « affaire de femmes ». Le nombre de reportages dans les médias augmente, des sites Web ont été créés pour évoquer la mémoire de ces femmes et afficher des alertes à la disparition d'autres personnes; Amnesty International Canada a mené la campagne « On a volé la vie de nos sœurs » de 2004 à 2009, contribuant à la sensibilisation à l'échelle nationale. La société dans son ensemble commence à se rendre compte que nous avons tous perdu la force, l'esprit et la contribution de ces femmes et de ces filles autochtones.

Nous pouvons tous faire partie de la solution!

Le moment est venu d'observer les sept Lois sacrées et de présenter la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées avec **amour, respect, courage, honnêteté, sagesse, humilité et vérité.**

« Me familiariser avec ce phénomène m'a donné le goût de m'impliquer pour aider les familles. J'ai présenté l'idée au club d'Amnistie internationale de notre école et nous espérons réaliser un projet avec Sœurs par l'esprit. »

—Élève de 11^e année, Ottawa (Ontario)

Voici des exemples de moyens pour les enseignants et les élèves de présenter le sujet dans la classe avec succès.

1. **Racontez** les histoires de vie d'Amber, Beatrice, Claudette, Daleen, Danita, Debbie, Delores, Georgina, Gladys, Lisa, Nina et Terrie Ann et **discutez-en**. Pour stimuler la participation des élèves, les enseignants peuvent leur demander « Qu'est-ce que vous avez en commun avec chacune de ces femmes? », « Quelles leçons pouvons-nous tirer de chacune de ces histoires? » Ou « Comment la famille a-t-elle été touchée par la perte de sa chère disparue? » On trouve ces histoires touchantes sur le site Web de l'AFAC, à l'adresse www.nwac.ca/programs/sis-research.
2. **Informez et éduquez** les élèves en présentant les conclusions clés de l'AFAC. En date de mars 2010, 582 femmes et filles autochtones sont disparues ou ont été assassinées. Qui sont ces femmes? D'où viennent-elles? Où étaient-elles quand elles sont disparues? Pourquoi cela se passe-t-il? On peut trouver des réponses à ces questions dans le rapport *Ce que nous disent leurs histoires : Résultats de recherche de Sœurs par l'esprit* (mars 2010). On trouve également des fiches d'information sur le site Web de l'AFAC, à l'adresse www.nwac.ca/programs/sis-research.
3. **Utilisez des livres, des vidéos et d'autres ressources** dont vous trouverez la liste dans la Trousse 3B, « Suggestions de ressources de l'AFAC à l'intention des enseignants et autres éducateurs ».
4. **Investissez-vous et agissez** en intégrant une composante d'action sociale dans la leçon. Les veilles de Sœur par l'esprit (le 4 octobre) organisées par des élèves sont parmi nos activités les plus populaires et les plus réussies. Par exemple, des élèves peuvent tenir un kiosque d'information, organiser une campagne de lettres à un député fédéral local ou au premier ministre, composer une chanson, écrire un poème ou un sketch à présenter dans le cadre d'une assemblée scolaire, inviter une famille à raconter son histoire ou lancer des ballons pour honorer les femmes et les filles disparues et assassinées. Vous trouverez d'autres idées d'action dans les autres trousse de ce guide de ressources communautaires.



La communauté autochtone se rassemble dans une marche de l'unité à la Colline du Parlement.

Nous vous recommandons de consacrer au moins deux jours au sujet des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées : un jour pour raconter, discuter et informer et un deuxième pour discuter de moyens pour chaque élève, ainsi qu'un club de droits de la personne ou l'école au complet, d'agir et de faire de la mobilisation.

Ressources proposées par l'AFAC aux enseignants et autres éducateurs

L'AFAC a dressé cette liste de ressources pour les enseignants et les autres éducateurs qui cherchent des moyens de présenter en classe la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Ils voudront peut-être discuter d'autres questions qui ont des répercussions sur la vie des Autochtones et de leurs familles, comme la colonisation et le régime des pensionnats. La liste n'est pas exhaustive, mais nous espérons que vous la trouverez utile. Si vous avez trouvé d'autres ressources utiles, veuillez nous les signaler pour que nous puissions les ajouter aux versions suivantes de la liste.

Nous reconnaissons le besoin de ressources s'adressant à des publics plus jeunes, mais cette liste se rapporte spécifiquement aux études secondaires et postsecondaires.

En faisant œuvre de sensibilisation, en mobilisant les gens pour qu'ils agissent et soulignent le fait que de problème devrait préoccuper toute la population du Canada, nous pouvons nous approprier la question, aider à trouver une solution au problème et provoquer le changement.

L'AFAC croit que Sœurs par l'esprit est un mouvement de changement social dont l'élan dépend des liens personnels ou humains que des individus et des communautés établissent avec la question. À titre d'enseignant, il est important de réfléchir personnellement à l'effet que la situation a sur vous et pourquoi vous vous sentez concerné. Il est également important de vous situer par rapport à la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées en ce qui concerne votre propre expérience. Vous n'avez pas besoin d'être un « expert » en la matière pour en parler, mais nous vous recommandons d'être ouverts et honnêtes avec vos élèves quand vous entamez ce dialogue.

Veuillez noter que certaines des ressources mentionnées ici peuvent être explicites. L'AFAC recommande aux enseignants et aux autres éducateurs de réviser la documentation d'avance et de déterminer ce qui est approprié pour leurs élèves.



Ici, des femmes autochtones transmettent l'enseignement du tambour.

Documents d'introduction à la violence envers les femmes autochtones :

Qu'est-ce que je peux utiliser pour aborder la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées?

Les fiches d'information que vous trouverez plus loin dans cette section constituent une bonne introduction à la question. Les documents suivants peuvent être utiles également.

Histoires racontées à l'AFAC (histoires de vie de 11 femmes et filles perdues par la violence) – AFAC

www.nwac.ca/programs/sis-research

Ces documents aident à reconnaître et à mieux comprendre les causes premières de la violence envers les femmes autochtones et à déterminer les mesures à prendre pour augmenter la sécurité et le bien-être des femmes et des filles et pour honorer celles qui ont été perdues par la violence. C'est un mélange d'histoires personnelles et d'information statistique.

Rapport : Ce que nous disent leurs histoires : Résultats de recherche de Sœurs par l'esprit – AFAC

Fiche d'information de l'AFAC : Femmes et filles autochtones disparues ou assassinées au Canada

Fiche d'information de l'AFAC : Violence envers les femmes autochtones

Fiche d'information de l'AFAC : Causes premières de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation

www.nwac.ca/programs/sis-research

On trouve rapidement sur le site Web des documents de référence organisés, qui résument les circonstances entourant l'histoire de la violence envers les femmes autochtones, les causes de cette violence et les statistiques qui s'y rapportent.

On a volé la vie de nos sœurs : Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada – Amnesty International Canada

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR20/001/2004>

Passé brièvement en revue l'objectification des femmes autochtones au Canada et informe le public à propos de la violence à laquelle sont exposées les femmes autochtones au Canada par un texte narratif et de l'information statistique.

Plans de leçons liés à la violence envers les femmes autochtones :

Avez-vous accès à des plans de leçons ou des manuels de l'enseignant pour présenter le sujet des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées?

Finding Dawn (National Film Board) [en anglais seulement]

http://www.nfb.ca/film/finding_dawn

<http://www3.nfb.ca/sg/100567.pdf>

Le documentaire et le plan de leçons sur les femmes autochtones disparues et assassinées présentent l'histoire d'une femme autochtone sur la Route des larmes. Le site Web porte sur les stéréotypes et les facteurs historiques, économiques et sociaux qui aboutissent à des résultats violents.

The Life of Helen Betty Osborne: A Graphic Novel [en anglais seulement]

http://www.pandmpress.com/book_detail.cfm?biD=253

Le plan de leçons est fondé sur un roman graphique du même nom (style bande dessinée) au sujet d'une femme autochtone victime de violence. C'est l'histoire d'Helen Betty Osborne et de son meurtre, vue à travers le regard d'un jeune homme qui utilise ses talents artistiques et sa réflexion personnelle.

Ressources additionnelles traitant de la violence envers les femmes autochtones :

Quelles autres ressources l'AFAC recommande-t-elle pour présenter d'autres questions qui se répercutent sur la vie des Autochtones et de leurs familles?

Where are the Children? [en anglais seulement]

***Curriculum en ligne; également offert en format HTML**

<http://wherearethechildren.ca/flash/WATCSiteb.html>

Le site offre des chapitres en ligne, des visites virtuelles et des histoires personnelles à propos des effets qu'ont eus les pensionnats sur toutes les générations d'Autochtones qui ont suivi, et comprend des leçons sur les politiques gouvernementales, la mise en œuvre et la revitalisation.

Project of Heart—Residential Schools [en anglais seulement]

<http://projectofheart.ca>

<http://poh-curriculum.wikispaces.com>

http://poh-curriculum.wikispaces.com/file/detail/Residential_Schoolshandout2.pdf

Outils et projets d'artistes utilisés pour établir un lien entre les élèves et étudiants non autochtones et les expériences vécues par les Autochtones du Canada sous le régime des pensionnats, y compris des ressources à l'intention particulière des enseignants, y compris des thèmes liés à l'art, aux mathématiques, à la science, à l'histoire et aux questions sociales.

Dance Me Outside Lesson Plan [en anglais seulement]

www.osstf.on.ca

www.osstf.on.ca/adx/asp/adxGetMedia.aspx?DocID=8206,7219,546,541,442,365,Documents&MediaID=2124

Leçons à présenter après que les élèves auront visionné le film révolutionnaire *Dance Me Outside* ou qu'ils auront lu l'anthologie d'accompagnement. Le plan aborde les valeurs, le manque de rectitude politique, les questions autochtones et le pouvoir de la langue relativement aux agressions sexuelles ou physiques et aux stéréotypes.

PRIDE—Exploring Aboriginal Identity Through Art [en anglais seulement]

www.osstf.on.ca

www.osstf.on.ca/Default.aspx?DN=7915,7218,491,355,365,Documents

Ce projet enseigne la valeur de l'approche collective et de l'unité au moyen de projets artistiques autochtones. En apprenant à connaître la culture autochtone, les élèves peuvent en apprendre sur des questions d'actualité et des questions historiques entourant la politique et les questions sociales.

L'AFAC rappelle aux lecteurs que chaque chiffre représente l'histoire d'une femme ou d'une fille qui manque à sa famille qui l'aime.

For Angela (Office national du film) [en anglais seulement]

http://www.nfb.ca/film/for_angela

<http://www.onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=30183>

Ce film dépeint les expériences de Rhonda et de sa fille Angela dans la vie de tous les jours. Le plan de leçons qui l'accompagne démontre également le pouvoir de la résilience et du courage ainsi que l'ignorance et le racisme auquel se heurtent les femmes autochtones.

Office national du film : Visions autochtones

www3.nfb.ca/enclasse/doclens/visau/index.php?mode=home&language=english

L'Office national du film (ONF) a plusieurs ressources à l'intention des enseignants sur son site Web Visions autochtones. L'AFAC recommande aux enseignants de considérer trois thèmes : « Colonialisme et racisme », « Connaissances indigènes » et « Jeunesse ».

The Aboriginal Angel Doll Project – The KETA Society [en anglais seulement]

www.keta.ca/Angel_Doll_Project.html

Cet ouvrage commémore les expériences des femmes autochtones du quartier Lower Eastside de Vancouver, et les démasque au moyen d'une « poupée ange ». Une œuvre qui aide à aborder le sujet des femmes autochtones et à confronter l'idée que la victime est responsable de l'agression. (Un plan de leçons pour ce projet est en voie d'élaboration.)

Livres

On peut se procurer la plupart de ces titres à www.amazon.ca et/ou www.chapters.indigo.ca.

Helen Betty Osborne: A Graphic Novel [en anglais seulement]

www.pandmpress.com/book_detail.cfm?biD=253

– De David Alexander Robertson et Madison Blackstone

Roman graphique (style bande dessinée) au sujet d'une jeune femme autochtone et de la violence dont elle est victime. C'est l'histoire d'Helen Betty Osborne et de son meurtre, vue à travers le regard d'un jeune homme qui utilise ses talents artistiques et sa réflexion personnelle.

Le sentier intérieur (traduction de *In Search of April Raintree*)

– De Beatrice Culleton

Roman racontant les expériences de deux sœurs métisses du Manitoba qui ont été prises en charge par le système de la protection de la jeunesse. Pour aider les élèves à établir des liens avec les injustices sociales que connaissent les enfants autochtones dans le régime de protection de la jeunesse (foyers d'accueil) et les résultats de cette perturbation de la famille.

Just Another Indian: A Serial Killer and Canada's Indifference [en anglais seulement]

– De Warren Goulding

L'auteur aborde la question du racisme et des stéréotypes chez des représentants des médias et de la police relativement aux femmes autochtones de l'Ouest canadien, particulièrement les travailleuses du sexe. Expose les grandes lignes des actes criminels commis par John Martin Crawford, un tueur en série.

Stolen Life: The Journey of a Cree Woman [en anglais seulement]

– De Rudy Wiebe et Yvonne Johnson

Roman qui traite de la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons du Canada. Aborde le contexte du crime et de la violence envers les femmes autochtones. Peut être trop explicite pour certains publics.

Autres livres (par ordre alphabétique de titre)

[en anglais seulement, sauf*]

A Recognition of Being: Reconstructing Native Womanhood, de Kim Anderson*Black Eyes All of the Time: Intimate Violence, Aboriginal Women and the Justice System*, de Brenda Comasky*Conquest: Sexual Violence and American Indian Genocide*, d'Andrea Smith*Conspiracy of Silence (Helen Betty Osborne)*, de Lisa Priest*Dance Me Outside*, de W.P. Kinsella*Enough Is Enough: Aboriginal Women Speak Out*, de Janet Silman*Fearless Warriors*, de Drew Hayden Taylor*Finding My Talk: How Fourteen Canadian Native Women Reclaimed Their Lives After Residential School*, d'Agnes Grant*First Voices: An Aboriginal Women's Reader*, dir. Patricia A. Monture et Patricia D. McGuire*Judgement at Stoney Creek*, de Bridget Moran*Maze of Injustice: The Failure to Protect Indigenous Women From Sexual Violence in the USA*, d'Amnesty International*Obsession, with Intent*, de Lee Lakeman*Only Drunks and Children Tell the Truth*, de Drew Hayden Taylor**Les saisons de la solitude*, de Joseph Boyden (traduction de *Through Black Spruce*)*Shingwauk's Vision: A History of Native Residential Schools*, de J.R. Miller*Someday: A Native American Drama*, de Drew Hayden Taylor*Walk Myself Home: An Anthology to End Violence Against Women*, d'Andrea Routley (à paraître, septembre 2010)

Films et vidéos

Stolen Sisters (2007) [en anglais seulement]

www.stolensisters.com

Documentaire télévision inspiré du rapport *On a volé la vie de nos sœurs* d'Amnesty International Canada

Where the Spirit Lives (1989) [en anglais seulement]

www.amazon.ca

Film sur la résilience et la force d'une jeune fille des Premières Nations qui sort victorieuse de sa lutte dans un pensionnat vers la fin des années 1930.

On the Corner (2004) [en anglais seulement]

www.amazon.ca

Film qui suit la vie d'un frère et d'une sœur des Premières Nations qui vivent dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver. Traite de la toxicomanie, de l'errance et de la violence envers les femmes autochtones.

Dance Me Outside (1995) [en anglais seulement]

www.amazon.ca

Film au sujet du meurtre d'une jeune femme autochtone dans une réserve. Aborde la question de la violence envers les femmes et du racisme et des stéréotypes dans le système judiciaire.

Finding Dawn (2006) – Office national du film [en anglais seulement]

www.nfb.ca/film/finding_dawn

www3.nfb.ca/sg/100567.pdf

Documentaire au sujet de Dawn Crey, une femme autochtone qui a disparu dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver, et dont les restes ont été retrouvés par la suite sur la ferme du tueur en série Robert Pickton. Présente des exemples d'activisme autochtone et aborde la question des droits des femmes autochtones dans le système judiciaire. Parle de la Route des larmes, de stéréotypes et de facteurs historiques, économiques et sociaux qui mènent à la violence.

For Angela (1993) – Office national du film [en anglais seulement]

www.nfb.ca/film/for_angela

www.onf.ca/sg/100037.pdf - 2004-09-13

www.onf-nfb.gc.ca/eng/collection/film/?id=30183

Ce docudrame sur la vie de tous les jours de Rhonda et de sa fille, Angela, révèle des expériences que vivent les femmes autochtones en milieu urbain. Traite de l'ignorance, du racisme et des stéréotypes qui mènent souvent à la violence envers les femmes autochtones. Démontre le pouvoir de la résilience et du courage.

Conspiracy of Silence (1991) [en anglais seulement]

www.contentfilm.com

L'histoire d'Helen Betty Osborne, qui était âgée de 19 ans, et des inégalités raciales du système judiciaire du Canada révélées pendant l'enquête sur son meurtre.

Musique

Colours of My Life – The Keta Society [en anglais seulement]

www.keta.ca/Colours_of_My_Life_CD.html

CD de 11 chansons faisant la promotion du concept de l'amour pour les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

Voices: Women of Wabano [en anglais seulement]

www.wabano.com

www.nationtalk.ca

Quatorze chants pour promouvoir l'habilitation des femmes autochtones et de leurs enfants. Chants autochtones ancestraux sur la force des grand-mères, des mères, des sœurs et des filles.

Our Prayers Are Our Songs [en anglais seulement]

<http://minlodge.com>

Chants ancestraux interprétés par 34 femmes autochtones pour inspirer la guérison et l'amour.



Sommet national des femmes autochtones, à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest).

Trousse : Mesures de sécurité pour les femmes autochtones

Pourquoi est-il important pour les femmes autochtones de prendre des mesures de sécurité?

D'après Statistique Canada et Affaire indiennes et du Nord Canada, une femme autochtone est plus susceptible qu'une femme non autochtone d'être la cible d'actes de violence dans sa vie. Les données probantes présentées par Statistique Canada et Condition féminine Canada montrent clairement qu'une femme autochtone est également plus susceptible qu'une femme non autochtone de mourir par suite d'un acte de violence. C'est pourquoi il est important pour les femmes autochtones d'être conscientes de leur sécurité et d'encourager et favoriser la sécurité de leur famille, leurs amis, leurs collègues et leur communauté.

L'Association des femmes autochtones du Canada reconnaît qu'il n'est pas possible d'assurer une sécurité absolue, mais cette trousse d'outils propose différents moyens pour les femmes et les filles autochtones de sécuriser l'environnement dans lequel elles vivent, travaillent et élèvent leur famille. Cette trousse offre des conseils importants que vous pouvez utiliser chez vous, au travail, à l'école, en auto, en voyageant et dans la communauté.

Le rôle de la femme autochtone a changé depuis le début de la période de contact avec les Européens. Autrefois très considérées comme dirigeantes et donneuses de vie, les femmes autochtones ont été largement marginalisées et rejetées par suite de l'adoption de politiques et de lois discriminatoires issues de la colonisation. Effectivement, les femmes autochtones ont plus de mal à faire des études et à obtenir un emploi ou des services sociaux que les autres groupes au Canada. Les femmes autochtones et leurs enfants sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et en mauvaise santé physique et mentale. La violence joue trop souvent un rôle central dans ce triste scénario.

Même si on essaie de l'éviter à tout prix, la violence se produit quand même. Mais il y a des personnes-ressources et des soutiens qui sont là pour aider. Les femmes qui sont victimes de violence ne devraient pas avoir à justifier ni à expliquer leurs sentiments. N'oubliez pas d'écouter les femmes de votre communauté et encouragez-les à utiliser un plan de sécurité.

Clés pour comprendre vos rapports interpersonnels

Avant de parler davantage d'un plan de sécurité, considérons les relations en général.

- ✦ Être bien dans sa peau est la clé pour établir des rapports sains, que ce soit avec des hommes, des femmes, les membres de sa famille ou un partenaire intime. En tant que femme, vous devriez vous demander comment vous ressentez vos relations et ce dont vous avez besoin dans vos relations. *N'oubliez pas que vous êtes importante*. Consultez par exemple le document *Tips for Girls: Building Healthy, Equal Relationships* [en anglais seulement], que vous trouverez à l'adresse suivante : www.metrac.org/programs/info/girls.tips.pdf.
- ✦ Dans des rapports sains, les gens s'écoutent l'un l'autre. Il y a des désaccords et de l'argumentation dans toutes les relations, mais en parlant, en écoutant, en s'accordant du temps et de l'espace, on peut plus facilement trouver des accommodements. Dans une relation saine, chaque personne peut avoir ses propres intérêts et ses propres croyances. Chaque personne devrait également pouvoir s'attendre à être prise au sérieux. Pour en savoir davantage, consultez par exemple le site Les sentiers de la guérison : www.thehealingjourney.ca.

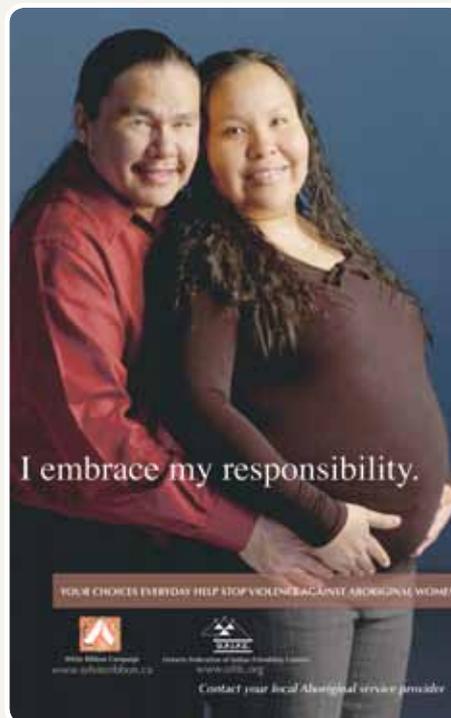
- ✦ Beaucoup de femmes qui vivent des relations malsaines se blâment parfois elles-mêmes pour les actes de leurs partenaires. Peu importe ce qui se passe entre deux personnes, vous n'êtes jamais responsable des actes de votre partenaire. Souvenez-vous des sept enseignements sacrés, particulièrement le *respect*. Nous méritons tous un traitement égal et respectueux dans une relation saine. Consultez le site Web Kanawayhitowin [en anglais seulement] pour obtenir plus de détails : www.kanawayhitowin.ca.
- ✦ N'oubliez pas de faire confiance à vos instincts; si vous ne vous sentez pas en sécurité dans une relation, essayez de partir. Parlez à des personnes en qui vous avez confiance dans votre famille, parmi vos amis ou dans votre communauté. Chaque personne devrait être assez confortable pour exprimer ses préoccupations, ses peurs et ses opinions. Il n'y a pas de mal à demander de l'aide. Vous ne devez être loyal qu'envers vous-même.
- ✦ Si vous avez des enfants, n'oubliez pas de leur enseigner que toutes les formes d'abus – physique, sexuel, émotionnel, spirituel, culturel et financier – sont mauvaises. Tous les enfants méritent un foyer sécuritaire. Votre partenaire abusif ne peut pas menacer de vous enlever vos enfants; vous avez le droit de garde de vos enfants. Consultez *Créer des relations personnelles saines : Un livret d'information destiné aux femmes autochtones*, de la Maison de transition Gignoo, accessible en ligne à cette adresse : www.thehealingjourney.ca/inside.asp?51
- ✦ Votre relation devrait vous inspirer des sentiments de bonheur et de sécurité, et non de crainte; elle ne devrait pas vous faire mal. Il est important de prendre du temps pour vous-même dans votre relation. Soyez présente à vous-même et attentive à vos besoins; pour vous y aider, consultez *Les sentiers de la guérison*, à cette adresse : www.thehealingjourney.ca.

N'oubliez pas que l'amour devrait être ressenti comme de l'amour. Il ne devrait *pas* être ressenti comme de la honte, du mal, de la douleur, un sentiment de culpabilité, de la colère, de la peur ou de l'abus.

Voici neuf questions fondées sur *Créer des relations personnelles saines*, le livret de la Maison de transition Gignoo, qui vous aideront à reconnaître une relation malsaine.

Est-ce que votre partenaire :

- ✦ fait preuve de jalousie quand vous voyez d'autres personnes, y compris celles qui sont simplement des amis et des membres de la famille?
- ✦ vous traite de tous les noms et se moque de vous devant vos amis et votre famille ou en public?
- ✦ casse ou détruit des choses quand il est en colère?



La Fédération des Centres d'amitié indiens de l'Ontario (OFIFC) et la campagne du ruban blanc « embrassons la responsabilité ».

- ✦ vous isole ou vous demande de ne pas passer de temps avec vos amis et votre famille?
- ✦ menace de vous faire mal ou de vous tuer?
- ✦ menace de vous enlever vos enfants?
- ✦ vous blâme quand les choses vont mal?
- ✦ vous pousse, vous frappe, crache sur vous, vous gifle, vous brûle, vous mord, vous empoigne, vous tire les cheveux?
- ✦ prend tout l'argent ou le contrôle dans votre relation?

Il est important de planifier ses actions avant de quitter une relation malsaine. Voici quelques conseils à garder à l'esprit.

- ✦ Renseignez-vous pour savoir où sont les refuges d'urgence pour femmes dans votre communauté (voir la section Ressources, plus loin). N'oubliez pas d'effacer les traces de votre navigation sur l'Internet sur votre ordinateur si vous ne voulez pas que quelqu'un chez vous sache où vous comptez aller pour utiliser ces services. (Voir la section traitant de la sécurité sur l'Internet et les réseaux sociaux.)
- ✦ Faites de la recherche pour trouver des services aux victimes et d'autres services sociaux importants dans votre communauté dont vous pourriez avoir besoin quand vous partirez. Assurez-vous aussi que vos enfants soient capables de composer un numéro d'urgence au besoin.
- ✦ Si vous avez le sentiment que c'est dangereux, n'informez pas votre partenaire de votre décision de partir ou de déménager.
- ✦ Avant de quitter une relation violente, envisagez la possibilité d'ouvrir un compte de banque séparé avant votre départ. Prenez des dispositions pour que la correspondance vous soit adressée chez une amie sûre ou un membre de la famille.
- ✦ Assurez-vous d'avoir toutes les pièces d'identité dont vous aurez besoin pour vous et vos enfants, comme les certificats de naissance, les carnets santé, les passeports, les cartes de statut d'Indien, d'Inuit ou de Métis; ayez aussi de l'argent comptant, des cartes de débit et des cartes de crédit.
- ✦ Dressez une liste de vérification de tout ce dont vous aurez besoin quand vous partirez; cela fait partie de votre plan de sécurité. Conservez cette liste dans un endroit sûr. Votre liste de vérification peut inclure des doubles des clés de la maison, de la monnaie ou une carte d'appel pour des appels téléphoniques, des itinéraires d'autobus pour aller jusqu'à une maison d'hébergement et d'autres renseignements et articles importants.
- ✦ Si vous devez retourner chez vous pour prendre des effets personnels, demandez à la police de vous escorter pour maintenir la paix.

Apprenez-en davantage en consultant www.kanawayhitowin.ca et en lisant le livret de la Maison de transition Gignoo, *Créez des relations personnelles saines*.

La recherche de l'AFAC montre que les répercussions intergénérationnelles et les vulnérabilités qui résultent de la colonisation et des politiques de l'État – comme les pensionnats, la rafle des années soixante (voir le glossaire) et les organismes de protection de la jeunesse – sont des facteurs sous-jacents des résultats de la violence dont les femmes et les filles autochtones sont la cible.

**C'est facile d'intégrer la sécurité dans vos activités de tous les jours.
Voici quelques conseils.**

- ✦ Quand vous sortez ou quand vous êtes en voyage, dites à vos amis ou à des membres de votre famille où vous allez et qui sera là.
- ✦ Ne faites pas d'auto-stop.
- ✦ Quand vous montez dans une voiture avec quelqu'un que vous ne connaissez pas, écrivez le numéro de la plaque de l'auto ou envoyez-le par message texte à quelqu'un en qui vous avez confiance.
- ✦ Ayez un téléphone cellulaire sur vous et assurez-vous qu'il soit chargé.
- ✦ Ayez un sifflet d'urgence.
- ✦ Suivez un cours d'autodéfense.
- ✦ Renseignez-vous au sujet des programmes et des services offerts dans votre communauté, au travail et à l'école.
- ✦ Jetez un coup d'œil aux ressources recommandées et aux autres ressources disponibles sur l'Internet.
- ✦ Prenez l'habitude d'utiliser ces conseils de sécurité à la maison, à l'école et au travail et quand vous êtes dans la communauté. Soyez toujours consciente de vos environs.
- ✦ Faites confiance à votre instinct.



Une femme autochtone interprète un chant d'honneur en s'accompagnant au tambour à une vigile de Sœurs par l'esprit.

1. Ayez toujours un plan de sécurité!

Un plan de sécurité est une liste de vérification de mesures de sécurité que vous pouvez utiliser pour accroître votre sécurité, où que vous soyez. Vous pouvez utiliser ce livret en combinaison avec différentes ressources de sécurité et de prévention de la violence pour créer votre liste de vérification (plan de sécurité) pour le voyage, le travail, l'école et la maison. Il n'est pas nécessaire que votre plan soit écrit, ce peut être aussi une simple liste de vérification mentale pour vous guider dans vos décisions. Voyez les conseils pour la création d'un plan de sécurité offerts sur le site Web de Kanawayhitowin : www.kanawayhitowin.ca.

Un plan de sécurité est un outil important pour toutes les femmes, mais il est particulièrement important pour les femmes et leurs enfants qui ont été la cible d'actes de violence ou qui vivent dans une atmosphère de violence à la maison. Faites par à vos enfants de votre plan de sécurité pour qu'ils sachent comment agir en cas d'urgence.

Voyez quels services d'urgence sont en place dans votre communauté pour les inclure dans votre plan de sécurité.

On trouve en ligne des exemples de plans de sécurité sur le site Web de la National Clearinghouse on Abuse in Later Life, à l'adresse www.ncall.us [en anglais seulement]. Cliquez sur « Resources », puis sur « NCALL/WCADV publications and resources ».

2. La sécurité sur la route

Gardez votre auto en bon état de marche et ayez toujours une bonne provision d'essence dans le réservoir. Vérifier toujours les prévisions de la météo, aussi, pour être au courant des conditions de la route et tenez compte en chemin des avertissements que donnent tous les panneaux de signalisation.

Informez votre employeur, des membres de votre famille et des amis de votre destination et de l'heure à laquelle vous prévoyez partir et arriver.

Apportez un téléphone cellulaire *chargé* et un adaptateur de piles pour votre véhicule, et vérifiez auprès de votre fournisseur de services sans fil quelles sont les zones où vous ne pourriez peut-être pas vous servir de votre téléphone cellulaire.

Assurez-vous que vos objets de valeur ne soient pas visibles et verrouillez le coffre de votre auto.

Avisez la police immédiatement si vous voyez une femme qui fait de l'auto-stop et ne prenez pas d'auto-stoppeur que vous ne connaissez pas quand vous êtes seule.

Apprenez d'avance, avant votre voyage, les numéros d'urgence locaux affichés le long de la route vers votre destination.

Si la police vous signale de vous ranger sur le bord de la route, tâchez d'arrêter dans une partie bien éclairée, à une station d'essence ou à proximité d'une entreprise. Si vous avez un téléphone cellulaire, appelez le 911 pour vous assurer que c'est bien la police qui vous arrête.

3. La sécurité au travail et à l'école

La sécurité en milieu de travail est réglementée par les gouvernements des provinces et des territoires. Votre employeur a la responsabilité de veiller à votre sécurité pendant vos heures de travail. Si vous craignez une situation potentiellement violente, qui pourrait vous mettre en danger, quand vous vous rendez à votre lieu de travail ou quand vous en revenez, parlez-en à votre superviseur. Vous pouvez également suggérer, le cas échéant, que l'information personnelle concernant les employés soit retirée du site Web de l'entreprise.

- ✦ Quand vous voyagez pour votre employeur, assurez-vous que votre superviseur et au moins un autre collègue sont au courant et qu'ils connaissent votre itinéraire d'hébergement. Téléphonnez à votre employeur quand vous arrivez à destination et quand vous en repartez.

Kit d'urgence pour véhicule

Ayez toujours dans votre auto une trousse d'urgence, qui devrait contenir les articles suivants :

- ✦ des aliments non périssables, comme des barres énergétiques;
- ✦ de l'eau en bouteilles de plastique pour qu'elles ne se brisent pas en cas de gel (remplacer tous les six mois);
- ✦ une couverture;
- ✦ des vêtements et des chaussures de rechange;
- ✦ une trousse de premiers soins contenant un couteau pour couper les ceintures de sécurité au besoin;
- ✦ une petite pelle, un grattoir et un balai à neige;
- ✦ des chandelles et des allumettes dans un contenant métallique profond;
- ✦ une lampe de poche à manivelle;
- ✦ un sifflet, au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention;
- ✦ des cartes routières;
- ✦ une copie de votre plan de sécurité et de vos documents personnels.

Gardez aussi dans le coffre de votre auto :

- ✦ du sable, du sel ou de la litière à chat (non agglomérante);
- ✦ de l'antigel et du liquide de lave-glace;
- ✦ un câble de remorquage;
- ✦ des câbles de démarrage;
- ✦ un extincteur;
- ✦ un feu d'avertissement ou des fusées éclairantes.

- ✦ Si les circonstances s'y prêtent, choisissez un stationnement bien éclairé, prenez un taxi ou faites du covoiturage quand vous voyagez pour affaires.
- ✦ Considérez la possibilité de porter sur vous un sifflet d'urgence ou une alarme de poche.
- ✦ Planifiez une voie de sortie sécuritaire à partir de votre poste de travail.
- ✦ Soyez au courant des sorties d'urgence et des mesures de sécurité, comme des boutons d'alerte en cas d'urgence.
- ✦ Si vous devez travailler seule, informez-en vos collègues, des membres de votre famille, des amis ou des personnes en qui vous avez confiance qui se trouvent à proximité, dans un bureau ou un magasin, par exemple.
- ✦ Avertissez votre superviseur et vos collègues si vous allez rencontrer un nouveau contact et convenez d'un lieu public où rencontrer cette personne. Faites-vous accompagner par une ou un collègue, si possible.
- ✦ Si vous quittez une petite communauté pour déménager en milieu urbain pour le travail ou pour des études, essayez de visiter le quartier d'avance avec une ou un ami ou un membre de la famille, pour vous familiariser avec cette nouvelle communauté et vous renseigner sur les services sociaux et les services d'urgence.
- ✦ Soyez au courant des services d'urgence à votre école, comme le service de sécurité du campus d'un collège ou d'une université, les centres d'aide et les lignes de dépannage, et programmez leurs numéros sur votre téléphone cellulaire.
- ✦ Si vous étudiez, suivez des cours ou sortez à la noirceur tombée, essayez d'organiser un système de surveillance mutuelle, pour ne pas être seule.
- ✦ Informez les membres de votre famille, vos amis et des camarades de classe de votre horaire de cours et d'étude, et gardez toujours le contact.
- ✦ Faites de la recherche sur les drogues du viol; ne quittez pas votre verre des yeux. Familiarisez-vous avec les symptômes d'exposition aux drogues du viol, entre autres le rohypnol, l'ecstasy et le GHB. Informez-vous sur ce que vous pouvez faire si vous soupçonnez que vous avez été droguée.
- ✦ Soyez consciente de la réalité du viol par une connaissance.
- ✦ Renseignez-vous auprès de connaissances au sujet de la personne avec qui vous avez l'intention de sortir et *faites toujours confiance à votre instinct* en ce qui concerne les personnes et les situations.
- ✦ Soyez consciente des environs de votre école, de votre classe, de votre dortoir et de votre quartier, et signalez toute activité ou personne suspecte.

4. La sécurité de vos enfants

- ✦ Maintenez toujours les lignes de communication ouvertes entre vous et vos enfants, surtout lorsqu'il s'agit de sécurité. Assurez-vous que vos enfants sont au courant des services d'urgence et qu'ils savent comment les joindre.
- ✦ Enseignez à vos enfants à faire confiance à leur instinct et à en informer un adulte s'ils ne se sentent pas en sécurité. Parlez-leur du service Jeunesse, J'écoute et gardez le numéro à la vue, près du téléphone (1-800-668-6868). Si vos enfants ne se sentent pas à l'aise de vous parler, suggérez-leur d'appeler Jeunesse, J'écoute.
- ✦ Pour aider vos enfants à prendre des décisions éclairées afin de protéger leur propre sécurité personnelle, parlez-leur des réalités qui entourent la sécurité dans la société d'aujourd'hui.

- ✦ Si vos ados se préparent à prendre un emploi, assurez-vous qu'ils connaissent la politique de sécurité de l'employeur. Aidez-leur à planifier un moyen de transport sécuritaire pour se rendre au travail et en revenir. Vous pourriez, par exemple, les conduire à destination et aller les chercher, choisir avec eux un itinéraire d'autobus achalandé ou prendre un arrangement de covoiturage avec un ou une camarade de travail. Parlez à vos enfants du harcèlement et informez-les de leurs droits en ce qui concerne les politiques contre le harcèlement à l'école ou au travail.



Enfant à côté du masque de Grand-mère Lune, à Regina (Saskatchewan).

- ✦ Munissez vos enfants d'un téléphone cellulaire qu'ils pourront utiliser en cas d'urgence ou pour garder le contact avec vous. Convenez d'avance avec eux de l'utilisation qu'ils pourront faire de ce téléphone.
- ✦ Si vous et vos enfants vivez une situation abusive, planifiez une voie de sortie sécuritaire pour vos enfants ou choisissez un lieu sûr dans votre maison ou votre logement où vos enfants pourront aller s'il survient une situation de violence. Enseignez aussi à vos enfants à se servir de l'Internet avec prudence et surveillez l'utilisation qu'ils en font. À ce propos, voir la section suivante, *La sécurité sur l'Internet et dans les sites Web de réseaux sociaux*.
- ✦ Assurez-vous que vos enfants connaissent leur nom au complet et leur adresse, et qu'ils sont capables de les réciter sur demande en cas d'urgence. Qu'ils sachent aussi qu'ils ne doivent donner cette information qu'à des agents officiels de services d'urgence ou à un enseignant.
- ✦ Enfin, si vous vous sentez assez à l'aise pour le faire, demandez à votre organisme de protection de la jeunesse à quelles ressources vous pourriez avoir accès, au besoin, pour vous-même et vos enfants.

5. La sécurité sur l'Internet et les sites Web de réseaux sociaux

- ✦ Ne donnez jamais à un étranger sur l'Internet des renseignements personnels, comme votre nom de famille, votre adresse, votre lieu de travail, la ville ou la localité où vous habitez, votre âge ou le nom de votre école. Parlez à vos enfants de l'importance de ne pas divulguer ce genre d'information.
- ✦ Si vous faites partie d'une communauté en ligne, comme Facebook, MySpace et Twitter, entre autres, souvenez-vous que vous n'êtes pas obligée d'utiliser votre véritable nom de famille. Il vaut mieux dans ce contexte ne divulguer ni renseignements personnels ni plans de voyage.
- ✦ Si vous avez l'intention de rencontrer quelqu'un dont vous avez fait la connaissance sur l'Internet ou par l'intermédiaire d'un site de rencontre en ligne, prenez rendez-vous dans un lieu public. Ne lui permettez pas de venir vous chercher et ne l'invitez pas chez vous. Si vous le pouvez, faites-vous accompagner ou indiquez clairement que d'autres personnes sont au courant du rendez-vous. Il n'y a pas de règlements qui obligent les utilisateurs à révéler leur véritable identité sur ces sites, alors soyez prudente lorsqu'il s'agit de rencontrer quelqu'un en personne.

- ✦ Si vous êtes dans une relation abusive, votre abuseur surveille peut-être votre activité sur l'Internet. Prenez le temps de vérifier les paramètres de confidentialité des sites Web de réseaux sociaux. Et n'oubliez pas de supprimer votre historique de navigation sur l'Internet. Voici comment faire.
 - *Internet Explorer* : Dans le menu déroulant Outils (*Tools*), sélectionnez « Supprimer l'historique de navigation, ou sous l'onglet Général, puis Fichiers Internet temporaires, cliquez sur Supprimer les fichiers. Sous Historique, cliquez sur Supprimer l'historique, puis cliquer sur OK.
 - *Firefox* : Selon la version, dans le menu déroulant Outils (*Tools*), sélectionnez Supprimer l'historique récent, ou sous le menu déroulant Édition (*Edit*), sélectionnez Préférences. Sous Confidentialité, sélectionnez Historique et cliquez sur le bouton Supprimer l'historique de navigation. Puis sélectionnez Cache et cliquez sur le bouton Videz le cache.
 - *AOL* : Menu déroulant Mon AOL (*My AOL*), sélectionnez Préférences (*Preferences*). Cliquez sur l'icône WWW sous Fichiers Internet temporaires (*Temporary Internet Files*), et cliquez sur le bouton Supprimer (*Delete*).
 - *Safari* : Dans le menu déroulant Safari, sélectionnez Vider le cache (*Empty cache*) et cliquez sur Vider (*Empty*). Dans le menu déroulant Historique (*History*), sélectionnez Supprimer l'historique (*Clear History*) et cliquez sur Effacer (*Clear*).

N.B. Ces instructions varient selon la version du logiciel que vous utilisez. Pour obtenir plus de détails sur le réglage des différentes versions du navigateur que vous utilisez, consultez par exemple le site Web suivant : <http://www.netfile.gc.ca/stp-fra.html>.

6. La sécurité dans la communauté et quand vous recevez des services sociaux ou des services de santé

- ✦ Tentez autant que possible d'emprunter des voies passantes et de choisir des itinéraires d'autobus achalandés.
- ✦ Tâchez d'avoir avec vous en tout temps un téléphone cellulaire et une pile chargée et fiable. Programmez les numéros de téléphone d'urgence locaux dans votre liste de contacts.
- ✦ Soyez consciente de votre entourage et marchez toujours d'un bon pas, avec assurance.
- ✦ Ayez sur vous un sifflet d'urgence ou une alarme de poche.
- ✦ Voyagez autant que possible avec des amis et tentez d'utiliser un système de surveillance mutuelle.



Veille de Sœurs par l'esprit 2008 à Fredericton (Nouveau-Brunswick).

- ✦ Tenez-vous au courant des services de soutien d'urgence qui sont offerts dans votre communauté, au cas où vous en auriez besoin plus tard.
- ✦ Ne faites pas d'auto-stop – jamais. Même si c'est pour aller à un rendez-vous médical ou pour obtenir des services sociaux. En faisant de l'auto-stop, vous exposez votre sécurité personnelle à des risques très élevés.
 - Service de transport pour soins de santé dans le Nord – Communiquez avec le bureau où vous avez rendez-vous et demandez s'il y a des bons de transport, d'hébergement ou de voyage que vous pourriez obtenir, parce que vous serez peut-être obligée d'arriver un jour d'avance ou de rester jusqu'au lendemain.
 - Renseignez-vous pour savoir s'il y a des fonds ou des subventions pour les déplacements liés à des procédures médicales ou autres soins de santé ou à des services sociaux qui ne sont pas offerts dans votre communauté. (Demandez à un représentant en santé communautaire ou à un organisme local de services aux familles par l'intermédiaire de votre bande ou de votre gouvernement local.)
 - Demandez à un conseiller parajudiciaire autochtone s'il y a des subventions que vous pourriez obtenir.



Formation des nouvelles recrues des Services de police de Winnipeg.

Si vous êtes à la recherche de services de santé, de counseling ou d'autres services sociaux, communiquez avec un centre de santé ou de mieux-être, un centre de santé mentale, un bureau de bande ou un centre de services aux familles. Tout ce dont vous parlez avec un professionnel sera confidentiel. Vous n'avez pas besoin de dire – à votre compagnon par exemple – que vous cherchez à obtenir des conseils ou des services sociaux.

Préparez une « fiche de voyage » que vous remettrez à votre famille et à vos amis avant de quitter la communauté. Cette fiche devrait comprendre votre nom au complet, votre date de naissance, la couleur de vos yeux et de vos cheveux, votre taille et votre poids, la description de vos marques de naissance, cicatrices ou tatouages, la description de vos vêtements et autres articles que vous portez avec vous (un sac, par exemple), votre destination, la date et l'heure prévues de votre départ et de votre arrivée, les coordonnées d'un contact dans votre communauté et au lieu de votre destination ainsi que des instructions sur ce qu'il faut faire si vous n'arrivez pas destination ou si vous ne rentrez pas chez vous comme prévu.

Favorisez la sécurité de votre famille, de vos amis et de votre communauté!

- ✦ Renseignez-vous au sujet des événements annuels qui ont lieu dans votre communauté, comme une marche Reprenons la nuit ou une veille de Sœurs par l'esprit, et donnez votre appui aux activités antiviolence.
- ✦ Familiarisez-vous avec les procédures de sécurité pour les jeunes et les adolescents au moyen de la Trousse de prévention de la violence du Conseil des jeunes de l'AFAC, et parlez de sécurité pour les jeunes dans votre communauté.

- ✦ Si vous connaissez quelqu'un qui vit une situation de violence, donnez-lui des outils comme ceux de la campagne Kanawayhitowin. Consultez les ressources de prévention de la violence proposées sur le site Web Les sentiers de la guérison : <http://www.thehealingjourney.ca>.
- ✦ N'ayez pas peur de parler de violence avec les membres de votre famille, vos amis ou les membres de la communauté, et ne soyez pas intimidée. Parler d'un problème est l'un des meilleurs moyens de promouvoir la sécurité, la guérison et la prévention.

Ressources en matière de sécurité et de prévention de la violence

Assaulted Women's Helpline [en anglais seulement]

Sans frais : 1-866-863-0511

Cellulaire : #SAFE (#7233) (Rogers, Fido, Bell, Telus)

www.awhl.org

Service d'aide en ligne et ligne téléphonique ATS (appareil de télécommunication pour sourds) offerts 24 heures sur 24 à toutes les femmes victimes d'agression. Services de counseling anonymes et confidentiels, soutien psychologique, information et recommandations sont offerts dans une optique d'égalité pour toutes les femmes.

Jeunesse, J'écoute

1-800-668-6868

<http://jeunessejecoute.ca/Teens/Home.aspx?lang=fr-ca>

Au téléphone, Jeunesse, J'écoute offre aux jeunes des services immédiats, professionnels et bilingues 24 heures sur 24. Jeunesse, J'écoute reçoit chaque année des appels d'enfants et de jeunes âgés de 5 à 20 ans qui téléphonent de près de 3 000 localités au Canada. Sur le Web, Jeunesse, J'écoute donne des conseils aux jeunes dans la section « Pose ta question en ligne ».

National Clearinghouse on Abuse in Later Life [en anglais seulement]

www.ncall.us/docs/SafetyPlanExample10-06.pdf

Ce document téléchargeable présente des exemples de plans de sécurité personnalisés.

Maison de transition Gignoo, Créer des relations personnelles saines : Un livret d'information destiné aux femmes autochtones

Pour en obtenir un exemplaire papier :

Service public d'éducation et d'information publiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)

Téléphone : 506-453-5369

Ou pour obtenir de l'information sur la Maison de transition Gignoo :

Gignoo Maison de transition

A Healing Haven

B.P. 3385, station B

Fredericton, NB E3A 5H2

Téléphone au bureau : 506-458-1236

Téléphone d'urgence (Nouveau-Brunswick seulement) : 1-800-565-6878

<http://saintjohn.cioc.ca/record/HDC0787?Ln=fr-CA>

Les Sentiers de la guérison

www.thehealingjourney.ca

Ce site Web propose des publications pour les personnes qui travaillent en prévention de la violence familiale dans les communautés, dans les réserves et ailleurs.

Kanawayhitowin, Taking Care of Each Others Spirit [en anglais seulement]

www.kanawayhitowin.ca

Campagne de soutien aux femmes autochtones qui ont été la cible d'abus et d'actes de violence. On y trouve des ressources à l'intention des intervenants de première ligne et des communautés.

The Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children

(METRAC) Organisme communautaire à but non lucratif qui s'est donné pour mandat de prévenir la violence envers les femmes, les jeunes et les enfants et pour mettre fin à la violence. METRAC a trois grands secteurs de programmes : sécurité communautaire, justice communautaire et sensibilisation communautaire.

www.metrac.org/programs/info/prevent.htm#healthy [en anglais, mais...]

Le site est en anglais seulement, mais il y a des documents (format PDF) en français, comme le dépliant suivant sur la violence dans les fréquentations :

http://www.metrac.org/programs/info/prevent/date_vio_fre.pdf

L'assistance aux victimes par internet [en anglais seulement]

<http://www.vaonline.org/>

Centre de ressources et de réseaux d'aide aux victimes d'actes criminels. (Le site est en anglais, mais il y a un système de traduction automatique qui peut aider à comprendre l'essentiel.)



Grand-mère Lune

Tu connais toutes les femmes
De la naissance à la mort
Nous aspirons à ta connaissance
Nous aspirons à ta force
Certaines sont des ÉTOILES là-haut avec toi
Certaines sont des ÉTOILES sur notre Terre mère
Grand-mère, éclaire notre chemin dans le noir
Créateur, protège nos sœurs de tout mal
Maa duu? Mussi cho

—Kukdookaa

Fiche d'information : Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a créé une base de données sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'AFAC a travaillé d'arrache-pied pour rechercher chaque cas, et pourtant nous croyons qu'il y en a encore beaucoup plus à documenter. Les statistiques qui suivent sont fondées sur la base de données de l'AFAC en date du 31 mars 2010.

L'AFAC a réuni de l'information sur environ 582 cas de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées. De ce nombre :

- ✦ 67 % sont des cas de meurtre (décès par homicide ou par suite de négligence);
- ✦ 20 % sont des cas de disparition;
- ✦ 4 % sont des cas de mort suspecte – décès considéré naturel ou accidentel par la police, mais suspect par les membres de la famille ou de la communauté;
- ✦ 9 % sont des cas dont la nature est inconnue – on ne sait pas si la femme a été assassinée, si elle est simplement disparue ou si elle est morte dans des circonstances suspectes.

Ce problème a des répercussions sur toutes les femmes et les filles autochtones – inuites, métisses et membres des Premières Nations.

Le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au Canada est disproportionné. Selon la recherche de l'AFAC, de 2000 à 2008, les femmes et les filles autochtones

représentaient environ 10 % de tous les cas de femmes victimes d'homicide au Canada. Les femmes autochtones ne constituent toutefois que 3 % de la population de sexe féminin au pays.

Il n'y a pas de sources de données nationales sur les personnes disparues au Canada. Il est donc difficile de comparer la disparition des femmes et des filles autochtones à celle d'autres femmes. L'Association des chefs de police de la Saskatchewan est peut-être le seul service de police qui publie des statistiques sur les personnes disparues. Elle indique que près de 59 % des femmes et des filles disparues en Saskatchewan sont d'ascendance autochtone.

Dans la plupart des cas de notre base de données, la disparition ou la mort a eu lieu au cours des 10 dernières années, mais il y a probablement des cas plus anciens.

Dans la base de données de l'AFAC, le cas le plus ancien remonte à 1944, mais la plupart sont beaucoup plus récents; dans 39 % des cas, la disparition ou le meurtre a eu lieu de 2000 à 2010, et dans 17 % des cas, dans les années 1990. Par contre, la disparition ou le meurtre a eu lieu avant 1970 dans seulement 2 % des cas de la base de données. Cet écart suggère fortement qu'il y a encore beaucoup de cas plus anciens à documenter.



Une femme tient une pancarte représentant une femme autochtone assassinée.

Dans la plupart des cas, il s'agit de jeunes femmes ou de jeunes filles. Dans un peu plus de la moitié des cas (55 %) seulement il s'agit de femmes et de filles de moins de 31 ans, et de 18 ans ou moins dans 17 % des cas. Les femmes avaient plus de 45 ans dans 8 % des cas seulement.

Où sont les enfants de ces femmes? Ce problème a des répercussions intergénérationnelles. Dans les cas pour lesquels cette information est connue, la grande majorité des femmes représentées dans la base de données de l'AFAC (88 %) étaient mères. L'AFAC estime que plus de 440 enfants ont subi les répercussions de la disparition ou du meurtre de leur mère. On ne sait que très peu de choses sur ce qui arrive à ces enfants après la perte de leur mère.

La plupart des cas se produisent dans les provinces de l'Ouest. Plus du quart (28 %) de tous les cas ont eu lieu en Colombie-Britannique, suivie de l'Alberta dans 16 % des cas.

Dans l'ensemble, plus de la moitié (54 %) des cas se sont produits dans l'Ouest : 29 % des cas dans le Sud (Manitoba, Ontario et Québec), 6 % dans le Nord et 2 % dans les provinces de l'Atlantique. L'AFAC tente toujours de confirmer où la violence a eu lieu dans 8 % des cas.

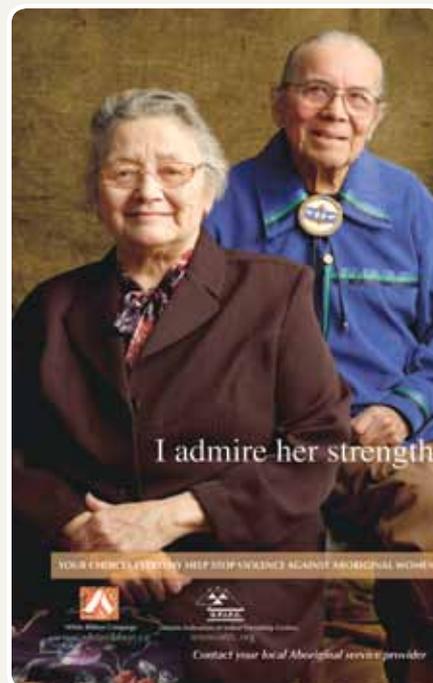
Dans la majorité des cas, la disparition ou la mort a eu lieu en milieu urbain, mais il faut des ressources aussi dans les communautés rurales et dans les réserves. Sur les cas au sujet desquels cette information est connue, 70 % des femmes et des filles sont disparues en milieu urbain et 60 % ont été retrouvées assassinées en milieu urbain. Dans un petit nombre de cas seulement la disparition ou la mort a eu lieu dans des réserves (7 % des cas de disparition et 13 % des cas de meurtre).

Même si la majorité des cas ont eu lieu en milieu urbain, cette violence a souvent des répercussions directes sur des communautés rurales ou des réserves. La plupart des Autochtones qui vivent en milieu urbain maintiennent des liens étroits avec leur communauté d'origine. Le choc et le chagrin causés par la disparition ou le meurtre d'un membre de la communauté ont des répercussions sur la communauté entière, quel que soit l'endroit où la violence a eu lieu.

Près de la moitié des cas de meurtre dans la base de données de l'AFAC ne sont pas résolus. L'AFAC a constaté que 53 % seulement des cas de meurtre de femmes ou de filles autochtones ont abouti à des accusations d'homicide. Ce chiffre est extraordinairement différent du taux national de classement des homicides au Canada, qui était de 84 % dans les rapports les plus récents (Statistique Canada 2005, p. 10). Un petit nombre de cas de la base de données de l'AFAC ont été « classés » par suite du suicide du contrevenant ou d'accusations autres que l'homicide, mais 40 % des cas de meurtre ne sont pas résolus.

Les taux de classement sont peu élevés, mais ils diffèrent d'une province à l'autre.

L'AFAC a constaté que les taux de classement vont de 42 % (le moins élevé) en Alberta à 93 % (le plus élevé) au Nunavut. Les taux de classement plus élevés dans le Nord reflètent peut-être la proportion de cas de violence familiale dans cette région et le fait qu'il est généralement plus facile de porter des accusations quand le contrevenant est un proche de la victime (comme un compagnon ou un membre de la famille) que lorsque le contrevenant est une connaissance ou un étranger.



La Fédération des Centres d'amitié indiens de l'Ontario (OFIC) et la champagne du ruban blanc « Admirez sa force ».

La probabilité d'être tuée par un étranger est presque trois fois plus élevée pour les femmes autochtones que pour les femmes non autochtones. Sur les cas de meurtre de la base de données de l'AFAC pour lesquels des accusations ont été portées :

- ✦ 16,5 % des contrevenants étaient des étrangers sans lien antérieur à la femme ou à la fille (en revanche, Statistique Canada rapporte que, de 1997 à 2004, seulement 6 % des femmes non autochtones assassinées l'ont été par des étrangers);
- ✦ 17 % des contrevenants sont des connaissances de la femme ou de la fille (un ami, un voisin ou une autre personne qu'elle connaissait);
- ✦ dans 23 % des cas, le meurtrier était le compagnon ou un ex-compagnon de la femme ou de la fille assassinée.

La recherche de l'AFAC confirme que les femmes autochtones sont la cible d'actes violents de la part de contrevenants autochtones et non autochtones, et que la vaste majorité des meurtriers sont des hommes.

Dans les cas où cette information est connue, plus de la moitié des femmes et des filles (59 %) sont mortes dans une résidence. La recherche de l'AFAC indique que la violence à domicile ne se limite pas à la violence familiale. Sur les décès attribuables à un étranger ou à une connaissance, 37 % ont eu lieu dans des résidences. Il faut porter un regard critique sur l'idée de « lieu sécuritaire » et de « situation sans danger ». La recherche de l'AFAC démontre que lorsqu'une femme ou une fille rencontre un étranger ou quelqu'un qu'elle connaît dans une résidence ou qu'elle l'y accompagne, elle n'est pas nécessairement moins en danger que si elle le rencontrait ou l'accompagnait dans un lieu public ou dans une aire ouverte.

Les femmes qui se livrent à la prostitution sont extrêmement vulnérables et elles sont la cible d'actes de violence de niveaux élevés. L'AFAC a recueilli de l'information sur la prostitution dans un petit nombre de cas seulement. De ce nombre, la moitié environ des cas sont ceux de femmes qui ne se livraient pas à la prostitution et environ la moitié, des femmes qui s'y adonnaient ou dont on soupçonnait qu'elles s'y livraient. Cette constatation pourrait changer lorsque nous disposerons de plus de données.

L'information recueillie jusqu'à présent signale l'urgence de déposer des rapports de personne disparue dans le cas de femmes qui s'adonnent au commerce du sexe et le besoin général de meilleurs moyens de protection pour ces femmes. La prostitution n'est pas une cause de violence, mais beaucoup de femmes se prostituent parce que leurs options sont limitées et après avoir subi des formes multiples de traumatisme et de violence.

Ce que nous disent leurs histoires

Le rapport *Ce que nous disent leurs histoires* présente des données démographiques et statistiques tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC, tout en situant la question dans le contexte général des causes premières et des moyens d'aller de l'avant. On y trouve aussi de l'information tirée de la littérature et les grandes lignes de certaines histoires et expériences vécues par les familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées.

Fiche : La violence envers les femmes autochtones

Les femmes et les filles autochtones sont fortes et belles. Ce sont nos mères, nos filles, nos sœurs, nos tantes et nos grands-mères.

Pendant des années, les communautés ont attiré l'attention sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au Canada. En date du 31 mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avait assemblé de l'information sur quelque 582 cas à l'échelle du pays.

Les femmes autochtones sont confrontées à des actes de violence fondée sur le sexe qui met leur vie en danger à cause de la haine et du racisme. Cette fiche d'information inscrit la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées dans le contexte général de la violence envers les femmes autochtones. En comprenant la gravité de la question, nous pouvons mieux travailler dans le but de briser le cycle de la violence.

D'après l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 de Statistique Canada, les femmes autochtones connaissent des taux de violence beaucoup plus élevés que les femmes non autochtones. Statistique Canada rapport également ce qui suit :

- ✦ la probabilité que les femmes autochtones, à partir de l'âge de 15 ans, fassent l'expérience de la violence est 3,5 fois plus élevée qu'elle ne l'est pour les femmes non autochtones;
- ✦ les taux de violence conjugale envers les femmes autochtones sont trois fois plus élevés que pour les femmes non autochtones;
- ✦ près d'un quart des femmes autochtones avaient fait l'expérience d'une forme quelconque de violence conjugale dans les cinq ans qui ont précédé l'ESG de 2004.

Statistique Canada signale que les femmes autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones de faire l'expérience des formes de violence les plus graves, qui peuvent constituer un danger de mort :

- ✦ 54 % des femmes autochtones ont signalé avoir été victimes de formes graves de violence familiale, comme avoir été battue, étranglée, avoir eu un fusil ou un couteau pointé sur elles ou avoir été victimes d'agressions sexuelles, par rapport à 37 % des femmes non autochtones;
- ✦ 44 % des femmes autochtones ont signalé qu'elles avaient « craint pour leur vie » lorsqu'elles avaient été confrontées à des formes graves de violence familiale, par rapport à 33 % des femmes non autochtones;
- ✦ 27 % des femmes autochtones ont signalé avoir subi 10 agressions ou plus du même contrevenant, par rapport à 18 % des femmes non autochtones;
- ✦ Le nombre de femmes non autochtones ayant signalé les formes les plus graves de violence avait diminué, de 43 % en 1999 à 37 % en 2004, mais le nombre d'attaques similaires sur la personne de femmes autochtones est resté inchangé, à 54 %, pour la même période.

Il ne fait aucun doute que la violence familiale est un des problèmes les plus urgents parmi tous ceux qui ont des répercussions sur les femmes autochtones. Cependant, **il faut aussi faire plus de recherche et de sensibilisation sur d'autres formes de violence – particulièrement les actes de violence perpétrés par des étrangers ou des connaissances.**

- ✦ La plupart des travaux de recherche portent sur la violence familiale ou la violence entre parents et enfants. À part des études traitant des femmes qui se livrent à la prostitution, peu d'attention est accordé à d'autres formes de violence.
- ✦ Statistique Canada n'a pas assez de données pour produire des estimations fiables des agressions sexuelles envers les femmes autochtones.
- ✦ Il n'y a pas de sources de données nationales sur le nombre de rapports de personne disparue déposés chaque année, le nombre de cas résolus ou le pourcentage de cas non résolus. Il est donc pratiquement impossible de comparer des chiffres pour les femmes autochtones et les femmes non autochtones.

Statistique Canada rapporte que les femmes autochtones sont surreprésentées en tant que victimes d'homicide dans une importante mesure.

- ✦ De 1997 à 2000, les taux d'homicide d'Autochtones de sexe féminin étaient près de sept fois plus élevés que ceux des non-Autochtones de sexe féminin.
- ✦ On néglige souvent ou on ignore l'extrême vulnérabilité des femmes qui font le commerce du sexe. De 1991 à 2004, 171 femmes qui se livraient à la prostitution ont été tuées au Canada; 45 % de ces cas d'homicide ne sont pas résolus (Statistique Canada, 2006a, p. 37).
- ✦ Des données d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), publiées dans le rapport d'Amnesty International Canada *On a volé la vie de nos sœurs : Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada*, indiquent que les femmes autochtones de 25 à 44 ans qui ont le statut d'Indien inscrit sont cinq fois plus susceptibles que les autres femmes du même âge de mourir par suite d'actes de violence.
- ✦ La recherche de l'AFAC indique une plus grande probabilité que les cas d'homicide de femmes autochtones ne soient pas résolus. Seulement 53 % des cas de meurtre dans la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC ont été résolus, pour 84 % de tous les cas de meurtres au pays.



Veille de Sœurs par l'esprit 2008.

La recherche communautaire a révélé des niveaux de violence envers les femmes autochtones encore plus élevés que ceux que rapportent les enquêtes gouvernementales. Il y a de nombreuses limites aux statistiques du gouvernement.

- ✦ Les statistiques gouvernementales sont fondées sur les données recueillies par la police, mais les chiffres de la police ne reflètent que les incidents signalés à la police. Or, on croit que six crimes violents sur 10 perpétrés contre des Autochtones ne sont pas signalés.
- ✦ Il n'y a pas de politiques standard indiquant comment ni même si la police tient compte du fait que les victimes de certains actes de violence sont des Autochtones. Certains organismes, y compris la GRC, ne recueillent aucune information de ce genre; c'est lourd de sens puisque la GRC dessert 75 % de la superficie du Canada et plus de 630 communautés autochtones.

La base de données de l'AFAC est la seule base de données nationales sur le nombre de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées et les circonstances entourant ces disparitions et ces meurtres au Canada. Pour obtenir plus de renseignements, voir la Fiche 3D « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada ».

Références

Amnesty International Canada. (2004). *On a volé la vie de nos sœurs : Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada*. Ottawa : Amnesty International.

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). (2008). *Sisters In Spirit initiative literature review*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.

www.nwac.ca/en/documents/SISLiteratureReview_March2008_Final.pdf.

Statistique Canada. (2004). *Enquête sociale générale (ESG)*. Ottawa : Gouvernement du Canada.

Statistique Canada. (2009a). *L'homicide au Canada, 2008*. N° de catalogue 85-002-X. Ottawa : Ministre de l'Industrie.

Statistique Canada. (2005). *L'homicide au Canada*. N° de catalogue 85-002-XIF 26 (6). Ottawa : Ministre de l'Industrie.

Statistique Canada. (2006a). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*. N° de catalogue 85-570-XIF. Ottawa : Ministre de l'Industrie.

Statistique Canada. (2006b). *La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada*. N° de catalogue 85-002-XIF 26 (3). Ottawa : Ministre de l'Industrie.

Fiche : Causes premières de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) croit que la connaissance des problèmes passés et présents est essentielle à la préparation d'une vie meilleure pour les générations futures. Les femmes autochtones au Canada ont été rabaissées par le passé, non seulement en tant qu'Autochtones, mais aussi en tant que femmes, tout simplement. Il est important de reconnaître les répercussions de la colonisation, le fait qu'elles persistent et que les femmes et les filles autochtones s'en ressentent. La compréhension des effets intergénérationnels de la colonisation nous aide à aborder les problèmes actuels et à préparer un avenir meilleur pour les femmes et les filles autochtones.

Comme l'explique Guthrie Valaskakis (1999), les femmes autochtones sont décrites dans les écrits du début de l'ère coloniale comme des « princesses indiennes » – ravissantes, fières et vertueuses. La résistance à la colonisation a entraîné la représentation des femmes autochtones en tant que « squaws » - sales, obscènes, grossières et perverses.

- ✦ L'une aussi bien que l'autre, ces deux caractérisations dépeignent les femmes autochtones comme sexuellement disponibles, ce qui avait pour effet d'éliminer toute responsabilité pour les hommes qui s'imposaient sexuellement à des femmes autochtones.
- ✦ À ce jour, il y a beaucoup de femmes et de filles autochtones à qui des situations sont imposées ou qui sont forcées pour s'en sortir de trouver des stratégies qui font augmenter leur vulnérabilité à la violence, comme l'auto-stop, la toxicomanie, l'errance, la prostitution et d'autres aspects du commerce sexuel, la participation à des gangs ou les relations abusives.

Comme l'a indiqué le Conseil national du bien-être social (2007), l'histoire de la colonisation a accablé nos nations par [TRADUCTION] « la transmission continue, d'une génération à l'autre, de divers fardeaux ou degrés de stress post-traumatisme, de sorte que nous nous retrouvons accablés par la totalité de ce fardeau pour notre peuple comme il existe aujourd'hui ».

- ✦ On dit que l'alcool est un facteur de violence. On peut certainement constater les liens qui existent entre la colonisation, la consommation excessive d'alcool et une vulnérabilité grandissante dans les situations de violence familiale.
- ✦ L'expérience des pensionnats a eu des répercussions directes sur les générations suivantes d'enfants autochtones; c'est ce qu'on appelle souvent les effets intergénérationnels ou le traumatisme intergénérationnel des pensionnats.

Le régime des pensionnats et la rafle des années soixante sont deux stratégies qui avaient pour but d'assimiler la population autochtone.

- ✦ Le régime des pensionnats a été en place à partir des années 1800 jusqu'en 1996.
- ✦ Les enfants autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) étaient enlevés de force de leur domicile à des fins d'assimilation, souvent sans le consentement de leurs familles ou de leurs communautés et même à leur insu.
- ✦ Les enfants autochtones étaient placés surtout dans des familles blanches, dans différentes localités, ce qui avait souvent pour effet de rompre tout lien avec leur communauté et leur famille d'origine.

- ✦ De 1960 à 1990, plus de 11 000 enfants des Premières Nations qui avaient le statut d'Indien inscrit, et beaucoup d'autres enfants autochtones, ont été adoptés (Conseil national du bien-être social, 2007, 84).
- ✦ Ces deux initiatives sont communément caractérisées comme un génocide culturel, parce qu'elles avaient pour but d'éliminer la culture et les traditions autochtones.

Le régime des pensionnats indiens et la rafle des années soixante ont eu un effet perturbateur sur les rôles, les valeurs et les traditions des familles autochtones. On peut encore observer beaucoup d'effets durables de ces mesures mandatées par le gouvernement dans les tendances actuelles et les problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones aujourd'hui.

- ✦ Selon le Conseil national du bien-être social (2007), le nombre d'enfants des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit qui sont pris en charge par des organismes de protection de la jeunesse a augmenté de 1995 à 2001 d'une proportion stupéfiante de 71,5 % (p. 85).
- ✦ D'après une étude menée en Australie par Cripps et autres (2009), les femmes aborigènes (qui ont des enfants) qui avaient été retirées de leur famille naturelle pendant l'enfance couraient un risque plus élevé d'être la cible d'actes de violence à l'âge adulte que celles qui n'avaient pas été retirées de leur famille.
- ✦ De plus, une enquête (Sikka, 2009) démontre que les deux tiers des femmes qui s'adonnent à la prostitution de rue à Winnipeg avaient été prises en charge dans l'enfance.
- ✦ Les filles qui s'évadent des foyers d'accueil ou des établissements de soins auxquels elles avaient été confiées sont [TRADUCTION] « particulièrement vulnérables et peuvent devenir la proie d'hommes plus âgés qui cherchent à les exploiter. » (Sikka, 2009, p. 11)

La recherche de l'AFAC reconnaît des lois adoptées par le gouvernement – comme l'Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages de 1857, l'Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages de 1869 et l'Acte des Sauvages de 1876 – ont bien établi la discrimination fondée sur le sexe envers les femmes des Premières Nations.

- ✦ L'actuelle *Loi sur les Indiens* ne comprend aucune disposition s'appliquant aux biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves. Cette lacune de la loi a eu des conséquences graves, surtout pour les femmes qui vivent dans des réserves après leur mariage.
- ✦ Le manque de clarté et de protection signifie aussi que les femmes qui sont la cible d'actes de violence, ou celles qui sont devenues veuves, peuvent perdre leur domicile dans la réserve.
- ✦ De cette situation découlent aussi des options médiocres en matière de logement et un choix limité pour les femmes autochtones qui veulent quitter une relation violente ou échapper à une situation dangereuse.

Selon le Centre canadien des politiques alternatives (CCPA) (2010), les antécédents d'une pensée coloniale énergique et les attaques contre la culture autochtone ont exercé une influence directe sur les conditions socioéconomiques actuelles des Autochtones. Le Canada doit reconnaître que le régime actuel perpétue le racisme et l'inégalité envers les familles et les communautés autochtones (p. 37).

- ✦ La recherche du CCPA indique aussi que les niveaux de pauvreté, de scolarité, de chômage, de mauvaise santé physique et mentale et de manque de logement sont plus élevés pour les femmes autochtones que pour les femmes non autochtones.



Frères et Sœurs par l'esprit debout en solidarité avec l'initiative témoin silencieux.

- ✦ Des niveaux peu élevés de scolarité et le chômage sont des facteurs de risque liés à la violence.
- ✦ La recherche de l'AFAC indique que certaines femmes étaient « vulnérables » **seulement** dans la mesure où elles étaient Autochtones et femmes.
- ✦ Les femmes qui se livrent à la prostitution ou qui pratiquent d'autres activités du commerce sexuel disent souvent aux chercheurs qu'elles sont la cible d'actes de violence perpétrés par des étrangers, des clients, des connaissances, des compagnons et la police.

Références

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). (1996). *Policing and Aboriginal women*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.

www.nwac.ca/documents/PolicingAboriginalWomen.pdf.

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). (2006). *Reclaiming Our Way of Being: Matrimonial Real Property Solutions*. Ottawa: Association des femmes autochtones du Canada.

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). (2008). *Sisters In Spirit initiative literature review*. Ottawa: Association des femmes autochtones du Canada.

www.nwac.ca/en/documents/SISLiteratureReview_March2008_Final.pdf.

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). (2009a). *Aboriginal women and economic security: Background*. Ottawa: Association des femmes autochtones du Canada.

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). (2009b). *Les Voix de nos sœurs par l'esprit : Rapport aux familles et aux communautés. Deuxième édition*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.

Centre canadien de politiques alternatives (CCPA). (2010). *Getting the job done right: Alternative federal budget 2010*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.

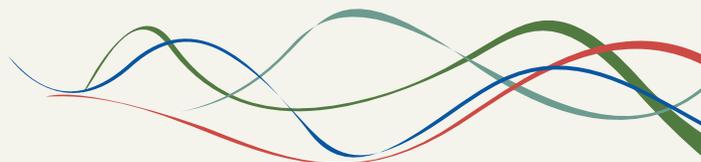
Conseil national du bien-être social. (2007). *Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes métis, inuits et des Premières Nations*. Ottawa : Conseil national du bien-être social.

Cripps, Kyllie, Catherine M. Bennett, Lyle C. Gurrin, and David M. Studdert. (2009). Victims of violence among Indigenous mothers living with dependent children. *Medical Journal of Australia* 191 (9): 481–485.

Guthrie Valaskakis, Gail. (1999). Sacajawea and her sisters: Images and Native women. *Canadian Journal of Native Education* 23 (1): 117–135.

Sikka, Anette. (2009). *Trafficking of Aboriginal women and girls in Canada*. Ottawa : Institut sur la gouvernance.

Glossaire



aîné, aînée	Les aînés sont les dirigeants spirituels de nos communautés autochtones. Ce sont aussi des enseignants, qui transmettent leur savoir à la génération suivante. (<i>Elder</i>)
Amnesty International Canada	Amnesty International est un organisme non gouvernemental international qui s'inscrit dans le mouvement pour les droits de la personne et coordonne des événements à l'échelle de la planète. Il compte plus d'un million de membres dans plus de 140 pays. (<i>Amnesty International Canada</i>)
Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)	Le mandat de l'AFAC consiste à améliorer, promouvoir et favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes des Premières Nations et des Métisses. L'AFAC collabore avec l'organisme Pauktuutit Inuit Women of Canada pour les questions particulières aux Inuites. (<i>Native Women's Association of Canada (NWAC)</i>)
Autochtones	Autochtones est un nom collectif qu'on donne aux Premiers Peuples de l'Amérique du Nord et à leur descendants. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes d'Autochtones : les Indiens (communément appelés Premières Nations), les Métis et les Inuits. Ce sont trois peuples distincts qui ont des histoires, des langues, des pratiques culturelles et des croyances spirituelles qui leur sont propres. D'après le Recensement de 2006, plus d'un million de personnes au Canada s'identifient comme Autochtones. Source : Affaires indiennes et du Nord Canada (<i>Aboriginal; Native</i>)
avocat de la Couronne	Dans le processus judiciaire, avocat qui représente la Couronne, c'est-à-dire l'État. Dans certaines provinces, on l'appelle plutôt procureur de la Couronne et, au Québec, substitut du procureur général. (<i>Crown attorney</i>)
bande	Une bande est un groupe d'Indiens à l'usage et au profit collectifs desquels des terres ont été mises de côté, pour qui des sommes d'argent sont détenues par la Couronne ou qui est désigné bande aux fins de la <i>Loi sur les Indiens</i> . (<i>band</i>)
Campagne du ruban blanc	La Campagne du ruban blanc est un mouvement national d'hommes et de garçons qui veulent mettre fin à la violence envers les femmes. (<i>White Ribbon Campaign</i>)

Campagne de rubans de Sœurs par l'esprit	Le ruban est un symbole très visible de la campagne de Sœurs par l'esprit. Les rubans aident les membres du Conseil des jeunes de l'AFAC à lever des fonds pour poursuivre leur travail de sensibilisation. (<i>Sisters in Spirit Ribbon Campaign</i>)
Campagne « On a volé la vie de nos sœurs »	La Campagne « On a volé la vie de nos sœurs », une initiative d'Amnesty International Canada, s'est déroulée de 2004 à 2009; elle avait pour but de sensibiliser le pays au sort des femmes disparues. (<i>Stolen Sisters Campaign</i>)
Centre d'amitié	Les Centres d'amitié sont des sociétés sans but lucratif qui ont pour mandat de répondre aux besoins de tous les Autochtones qui ne vivent pas dans des réserves, quelle que soit la définition de l'appellation juridique par laquelle on les désigne. Ces centres offrent à des milliers d'Autochtones en milieu urbain des services adaptés à la culture. (<i>Friendship Centres</i>)
Centre pour femmes	Un Centre pour femmes est un lieu organisé où les femmes ont accès à des ressources, des services et des programmes particuliers aux femmes dans un environnement sécuritaire. (<i>Women's centre</i>)
Cercle	Le Cercle est un mode de vie holistique symbolique puissant, qui englobe tout. Les cultures des différents Premiers Peuples partagent la croyance selon laquelle le monde fonctionne toujours par cercles, puisque tout a tendance à s'arrondir : la terre, la lune, les cycles de vie et la ronde des saisons en étant des exemples. (<i>Circle</i>)
champion	Un champion ou une championne est une personne qui sensibilise les autres au problème des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées – que ce soit par la tenue d'un événement, en écrivant à la rédaction d'un journal ou par toute autre moyen d'action. (<i>advocate</i>)
clip sonore	Courte citation audio (radio), audio et vidéo (télévision) ou imprimée (journaux, etc.) utilisée pour illustrer un élément très particulier d'un reportage plus général. (<i>sound bite</i>)
Congrès des peuples autochtones	Le Congrès des peuples autochtones est un organisme-cadre national constitué en personne morale, qui représente au niveau national les intérêts de ses organisations provinciales et territoriales affiliées, lesquelles regroupent des citoyens des Premières Nations qui n'ont pas le statut d'Indien inscrit et vivent en milieu urbain, dans l'ensemble du Canada. (<i>Congress of Aboriginal Peoples</i>)

déclaration de la victime	Dans le cadre du processus judiciaire, document écrit par lequel les victimes d'actes criminels énoncent les préjudices qu'elles ont subis. La déclaration fait état des effets de ces préjudices sur les plans physique, financier et psychologique. (<i>victim impact statement</i>)
Enquête sociale générale	Statistique Canada a réalisé en 2004 sa quatrième Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. Les Canadiens de 15 ans et plus y étaient invités à répondre à des questions sur leur expérience en tant que victimes de crime (le cas échéant), leurs peurs et leurs perceptions du crime et du système pénal. (<i>General Social Survey (GSS)</i>)
enseignements des sept grands-pères	Les enseignements des sept grands-pères sont les suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. chérir la connaissance, c'est connaître la sagesse; 2. connaître l'amour, c'est connaître la paix; 3. honorer toute la Création, c'est avoir le respect; 4. la bravoure, c'est faire face à l'ennemi avec intégrité; 5. l'honnêteté, lorsqu'on fait face à une situation, c'est être brave; 6. l'humilité, c'est savoir qu'on est un élément sacré de la Création; 7. la vérité, c'est savoir toutes ces choses. (<i>Seven Grandfather teachings</i>)
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est le service de police national de notre pays, qui relève de Sécurité publique Canada. (<i>RCMP</i>)
« I Am a Kind Man »	Site Web [en anglais seulement] rappelant que la violence n'a jamais été un élément acceptable de la culture autochtone. Ce site Web présente les enseignements des sept grands-pères, qui nous montrent comment vivre en harmonie avec la Création par la sagesse, l'amour, le respect, la bravoure, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. (<i>I Am a Kind Man</i>)
Inuit	Les Inuits sont des Autochtones de l'Arctique canadien. Les communautés inuites se trouvent principalement dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Nunavik (Nord du Québec), au Yukon et dans les régions nord du Labrador. (<i>Inuit</i>)
loge de grands-mères	Une loge de grands-mères est un rassemblement de femmes : grands-mères, tantes, mères, sœurs et autres parentes, qui reconnaissent, respectent et défendent les lois, les croyances spirituelles, les langues et les traditions qu'elles tiennent de leurs ancêtres autochtones qui les ont reçues du Créateur, qui les mettent en valeur et en font la promotion. (<i>Grandmothers Lodge</i>)

logo Grand-mère Lune	Grand-mère Lune nous enseigne notre rôle sacré en tant que donneuses de vie et cœur de nos nations – car, sans les femmes, nos nations seraient sans avenir. L'artiste Dick Baker a conçu la Lune kwakiutl pour l'Association des femmes autochtones du Canada, qui en a fait le logo officiel de l'initiative Sœurs par l'esprit. (<i>Grandmother Moon logo</i>)
Métis	Personnes d'ascendance mixte Premières Nations et Européens qui s'identifient comme Métis pour se distinguer des Premières Nations, des Inuits et des non-Autochtones. La Constitution canadienne reconnaît les Métis comme l'un des trois peuples autochtones au pays. Les Métis ont une culture distincte ainsi qu'un contexte historique et un territoire traditionnel qui leur sont propres. (<i>Métis</i>)
militant	Un militant ou une militante est une personne qui sensibilise les autres à la question des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées – que ce soit par la tenue d'un événement, en écrivant à la rédaction d'un journal ou par toute autre moyen d'action. (<i>campaigner</i>)
ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels est une ressource pour les victimes au Canada. Le Bureau a été créé en 2007 pour veiller à ce que gouvernement fédéral assume ses responsabilités envers les victimes d'actes criminels. (<i>Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime</i>)
Pauktuutit Inuit Women of Canada	Association nationale sans but lucratif qui représente toutes les Inuites au Canada. Elle a pour mandat de faire connaître les besoins des Inuites et d'encourager leur participation aux affaires communautaires, régionales et nationales en ce qui concerne le développement social, culturel et économique. (<i>Pauktuutit Inuit Women of Canada</i>)
Premiers Peuples	Terme collectif par lequel on désigne les peuples autochtones du Canada et leurs descendants, mais moins utilisé que le terme Autochtones. (<i>First Peoples</i>)
premiers répondants	Membres de services d'urgence, les premiers répondants sont les premiers arrivés sur les lieux en cas d'urgence. (<i>first responders</i>)
rafle des années soixante	On appelle rafle des années soixante l'adoption d'enfants des Premières Nations et d'enfants métis au Canada, de 1960 jusqu'au milieu des années 1980. Ce surnom est dû au fait que les adoptions ont eu lieu en plus grand nombre au cours des années 1960, mais aussi parce que, dans bien des cas, on raflait littéralement les enfants à leur domicile et dans leur communauté sans le consentement des familles ni des bandes et souvent à leur insu. (<i>60s Scoop</i>)

régime des pensionnats	Mis en place au dix-neuvième siècle, le régime des pensionnats indiens du Canada visait à forcer l'assimilation des Autochtones à la société eurocanadienne. On a dit de ces pensionnats, qui séparaient les enfants de leur famille, qu'ils avaient pour but de [TRADUCTION] « tuer l'Indien dans l'enfant », dans l'espoir d'inculquer aux enfants autochtones une identité eurocanadienne. On a appris par la suite que beaucoup d'enfants qui ont séjourné dans ces pensionnats y avaient fait l'objet de sévices physiques, spirituels, psychologiques et sexuels de la part d'enseignants et d'autres membres du personnel des pensionnats et qu'un grand nombre d'entre eux étaient morts de maladie et de malnutrition. (<i>Residential School system</i>)
« reservation »	Aux États-Unis, on désigne par le terme « reservation » les terres mises de côté par le gouvernement à l'usage d'un groupe d'Autochtones de ce pays. Ce terme est rarement utilisé au Canada. (<i>reservation</i>)
réserve	Au Canada, on appelle réserves les terres dont le titre foncier est détenu par la Couronne et mises de côté à l'usage et au profit d'une bande indienne. Certaines bandes ont plus d'une réserve. Beaucoup de Premières Nations évitent d'utiliser ce terme, auquel elles préfèrent celui de communautés des Premières Nations. (<i>reserve</i>)
Route des larmes	Une série de meurtres et de disparitions de jeunes femmes dans les environs de la Route 16, en Colombie-Britannique, a valu à celle-ci le surnom de Route des larmes. (<i>Highway of Tears</i>)
sept Lois sacrées	Les sept lois sacrées sont des enseignements importants de la culture autochtone. Ces enseignements honorent la loi spirituelle et nous ramènent à notre lien à la terre. Les sept Lois sacrées sont représentées par sept animaux (qui correspondent aux sept enseignements des grands-pères), chacun offrant un cadeau spécial et nous aidant à comprendre comment nous devrions vivre nos vies en tant qu'êtres humains. (<i>Seven Sacred Laws</i>)
services aux victimes	Concept relativement nouveau qui a pour but principal de répondre aux besoins et aux préoccupations des victimes. (<i>Victim Services</i>)
Services de police autochtones de la GRC	Les Services de police autochtones de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont chargés de planifier et de gérer des stratégies et des initiatives de la GRC à l'intention des communautés autochtones. (<i>National Aboriginal Policing Services (NAPS) of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP)</i>)

Sœurs par l'esprit

Sœurs par l'esprit est une initiative par laquelle nous reconnaissons les causes premières, les tendances et les circonstances de la violence qui a mené à la disparition et à la mort de femmes et de filles autochtones. (*Sisters in Spirit*)

statut d'Indien inscrit

Il y a trois catégories d'Indiens au Canada : les **Indiens inscrits** sont ceux à qui le gouvernement fédéral reconnaît le droit d'être inscrits au registre des Indiens, une liste officielle maintenue par le gouvernement, leur reconnaissant ainsi des droits et des avantages dont les Indiens non inscrits, les Inuits et les Métis sont exclus. Les **Indiens non inscrits** sont des membres de Premières Nations que le gouvernement ne reconnaît pas comme Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens*, soit parce qu'ils sont incapables de prouver leur ascendance, soit qu'ils aient perdu leurs droits. Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit qui appartient à une Première Nation signataire d'un traité avec la Couronne. (*Indian status*)

travailleur de soutien

En général, on appelle travailleurs de soutien les travailleurs sociaux et les membres du personnel d'organismes de services aux victimes. (*support worker*)

veille

Les veilles sont des rassemblements où le public est invité à se réunir pour honorer une personne, appuyer une cause particulière ou marquer une date importante. C'est un excellent moyen de rallier des appuis et d'unir une communauté. Les veilles donnent également aux curieux et aux intéressés l'occasion de s'informer dans un contexte libre et sécuritaire. (*vigil*)

veille de sœurs par l'esprit

La veille de Sœurs par l'esprit est un mouvement national de changement social qui encourage les citoyens intéressés et les membres des communautés autochtones à se rassembler le 4 octobre. Nous nous réunissons pour montrer que nous formons un front uni, pour faire la lumière sur une crise qui touche tous les Canadiens et pour exercer des pressions sur tous les ordres de gouvernement, **pour qu'ils agissent maintenant!** (*Sisters in Spirit Vigil*)



Pour de plus amples
d'informations sur La preuve à
l'action, s'il vous plaît contacter
le bureau satellite de l'AFAC:

1, rue Nicholas, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Téléphone : 613-722-3033
Sans frais : 1-800-461-4043
Télécopieur : 613-722-7687

www.nwac.ca

Siège social :

155, chemin International, unité 4
Akwasasne (Ontario) K6H 5R7